

FDE62 Contrat historique

01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	12
02	L'activité au quotidien	16
	Les clients et leurs usages	18
	Les services et les prestations	28
	L'activité de comptage	31
	L'écoute client	35
	La chaîne d'intervention	41
	La sécurité du réseau	47
03	Le patrimoine de votre concession	56
	Vos ouvrages	58
	Les chantiers	65
	Les investissements	69
	La valorisation de votre patrimoine	81
04	Le compte d'exploitation	84
	Le tarif de distribution - ATRD	86
	La synthèse du compte d'exploitation	90
	Les recettes	96
	Les charges	98
	L'équilibre financier	103
05	La transition écologique	106
	Le gaz vert	108
	La mobilité durable	115
	Sobriété énergétique	117
	Responsabilité sociétale de l'entreprise	119
06	GRDF & Vous	122
	La distribution du gaz, une mission de service public	124
	Une organisation à votre service	128
	Les outils digitaux à votre disposition	131





L'édito

Mesdames, Messieurs, chères autorités concédantes, vous qui nous confiez l'exploitation de votre réseau, j'ai souhaité profiter du compte-rendu annuel d'activité de votre concession (CRAC) pour m'adresser à vous et vous remercier de votre confiance.

2023 a été une année symbolique pour le gaz et l'essor des gaz verts : nous avons atteint la capacité de 12 TWh/an de biométhane raccordée au réseau, bien au-delà des objectifs initiaux fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Aujourd'hui, plus de 650 méthaniseurs répartis sur les territoires fournissent une énergie équivalente à celle de deux réacteurs nucléaires. Cette réussite collective démontre une fois de plus le rôle clef que vous jouez dans la transition écologique de la France. Nous sommes convaincus que la réponse à apporter au défi climatique viendra des territoires et je tiens à vous assurer que nous serons à vos côtés pour y parvenir. Les éléments que vous retrouvez dans votre CRAC témoignent d'ailleurs de cet engagement continu.

En premier lieu, un engagement pour la sécurité, l'entretien et l'adaptation du réseau de gaz qui reste votre patrimoine industriel.

Ensuite, un engagement pour plus de proximité, d'écoute et de transparence. Le modèle de contrat de concession, construit avec la FNCCR et France urbaine, est d'ailleurs une expression concrète de cette volonté.

Enfin, un engagement pour accompagner la transition écologique de votre territoire.

Le réseau de gaz est un formidable atout stratégique : d'une part, la molécule de gaz stockable apporte la résilience dont le système énergétique a besoin, et d'autre part, avec le verdissement du gaz, le réseau collecte et distribue une énergie locale et renouvelable, créatrice d'activités et d'emplois non délocalisables.

Année après année, votre confiance nous honore et nous oblige. Notre mobilisation à vos côtés se veut à la hauteur des enjeux que nous partageons. La décarbonation est d'ailleurs maintenant au cœur du projet de GRDF.

Vous pouvez donc compter sur nos équipes pour une gestion de votre réseau de distribution en toute sécurité, performante, et facilitant la décarbonation de votre territoire pour soutenir la transition écologique.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous souhaite une bonne lecture.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale





01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2 Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3 Votre contrat de concession	12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

		
362 656	2 034	7 554 GWh
Nombre de clients	Nombre de premières mises en service clients	Quantités de gaz acheminées
		
94,3%	1 600	95,6%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)	Nombre de réclamations	Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

		
2028	30	10/03/1998
Année d'échéance du contrat	Durée du contrat	Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



1 652 k€

Redevance R1



22 248 k€

Investissements réalisés sur la concession



102 M€

Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité



112%

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau



106%

Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau



101%

Taux de visites réalisées sur les robinets



103%

Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs



4 971

Nombre d'interventions de sécurité gaz



4 360

Nombre d'incidents

Patrimoine



6 611 km

Longueur totale des conduites



346 750

Nombre de compteurs domestiques actifs



39 km

Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



GERARD BEAUVOIS

Délégué Territorial Pas de Calais
06 23 07 42 92
gerard.beauvois@grdf.fr



HERVE COPPIN

Délégué Territorial
06 98 50 35 65 | 06 98 50 35 65
herve.coppin@grdf.fr



Gérard BEAUVOIS

06 23 07 42 92 - gerard.beauvois@grdf.fr

Territoires :

CC de la terre des 2 Caps, CA Grand Calais Terres et Mers, CC de la région d'Audruicq, CC pays d'Opale, CC de Désvres - Samer, CC du boulonnais

Missions transverses :

- Interlocuteur privilégié FDE 62
- Appui aux politiques énergétiques



Hervé COPPIN

06 98 50 35 65 - herve.coppin@grdf.fr

Territoires :

CC des deux baies en Montreuilais, CC du Haut Pays du Montreuilais, CC du Pays de Lumbres, CA du Pays de Saint Omer, CC des 7 vallées, CC du Ternois

Missions transverses :

- Biométhane



Michel NOVACK

06 98 50 35 65 - michel.novack@grdf.fr

Territoires :

CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, CC Flandres Lys, CA de Lens-Liévin, CA d'Hénin-Carvin

Missions transverses :

- Bassin Minier



Jean-Philippe CROMARIAS

06 20 37 36 92
jeanphilippe.cromarias@grdf.fr

Territoires :

CU d'Arras, CC du Sud Artois, CC Osartis Marquion, CC Campagnes de l'Artois

Missions transverses :

- Biodéchets



L'Edito du Pas-de-Calais

Dans un contexte climatique, géopolitique et économique toujours complexe, le Pas Calais affirme une position de département importante concernant la distribution du Gaz. La tendance aussi bien en termes de consommation que de développement et extensions réalisées est à la baisse. L'annonce politique du printemps 2023 prévoyant la fin possible des chaudières gaz fait aussi partie des éléments marquants cette année.

Dans ce contexte, l'importance des alternatives énergétiques comme le développement des Gaz verts est soulignée. Solution essentielle pour la décarbonation, les Gaz Verts représentent une opportunité pour le traitement des déchets tout en garantissant l'indépendance énergétique de la France. Dans le Pas-de-Calais, 19 sites de biométhane injectent déjà sur le réseau, permettant une production de 466 GWh soit 11 % des besoins résidentiels, tandis que de nouveaux sites sont en cours de construction. Le potentiel de production de Gaz verts reste important, exigeant une collaboration efficace de tous les acteurs pour impulser de nouveaux projets. Le GNV, malgré la concurrence de la mobilité électrique, est une alternative de décarbonation efficace notamment pour les flottes «captives» (Bennes à Ordure, BUS ...).

L'engagement de GRDF en faveur de la sécurité et de la satisfaction de ses clients est fondamental. En 2023 dans le Pas-de-Calais, 98,9% des interventions ont été réalisées en moins de 60 minutes, avec un investissement record de plus de 8 millions d'euros par an consacré à l'adaptation et à la modernisation des ouvrages au cours des 3 dernières années.

Enfin, grâce à des échanges réguliers avec la FDE62, au soutien de notre concédant et à la confiance établie avec toutes les parties prenantes, GRDF remplit sa mission de service public pour le bénéfice des clients et des collectivités. L'ambition est de continuer à s'améliorer et de travailler en collaboration étroite pour répondre aux exigences et contribuer activement à la décarbonation du territoire et accompagner activement la transition énergétique.

Didier Cousin
Directeur Territorial Haut-de-France

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 10/03/1998

Durée d'application : 30 ans

A fin 2023, votre contrat de concession porte sur les **391 communes administratives suivantes** :

ABLAIS-SAINT-NAZAIRE (62001), ACHEVILLE (62003), ACHICOURT (62004), ACHIET-LE-GRAND (62005), ACQ (62007), AGNIERES (62012), AGNY (62013), AIRE-SUR-LA-LYS (62014), AIX-NOULETTE (62019), ALLOUAGNE (62023), AMBLETEUSE (62025), AMES (62028), AMETTES (62029), ANDRES (62031), ANGRES (62032), ANNAY (62033), ANNEQUIN (62034), ANNEZIN (62035), ANVIN (62036), ANZIN-SAINT-AUBIN (62037), ARDRES (62038), ARLEUX-EN-GOHELLE (62039), ARQUES (62040), ARRAS (62041), ATHIES (62042), LES ATTAQUES (62043), ATTIN (62044), AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045), AUCHEL (62048), AUCHY-LES-HESDIN (62050), AUCHY-LES-MINES (62051), AUDRESSELLES (62056), AUDRUICQ (62057), AUTINGUES (62059), AUXI-LE-CHATEAU (62060), AVESNES-LE-COMTE (62063), AVESNES-LES-BAPAUME (62064), AVION (62065), BAILLEUL-SIR-BERTHOULT (62073), BAINCTHUN (62075), BALINGHEM (62078), BAPAUME (62080), BARALLE (62081), BARLIN (62083), BEAUMETZ-LES-CAMBRAI (62096), BEAUMETZ-LES-LOGES (62097), BEAURAINS (62099), BEAURAINVILLE (62100), BELLONNE (62106), BENIFONTAINE (62107), BERCK (62108), BERGUENEUSE (62109), BERLES-MONCHEL (62113), BERTINCOURT (62117), BETHUNE (62119), BEUGIN (62120), BEUGNY (62122), BEUTIN (62124), BEUVRY (62126), BIACHE-SAINT-VAAST (62128), BIEFVILLERS-LES-BAPAUME (62129), BIHUCOURT (62131), BILLY-BERCLAU (62132), BILLY-MONTIGNY (62133), BLENDECQUES (62139), BOIRY-NOTRE-DAME (62145), BOIS-BERNARD (62148), BOULOGNE-SUR-MER (62160), BOURECQ (62162), BOURLON (62164), BOUVIGNY-BOYEFFLES (62170), BREBIERES (62173), BREMES (62174), BRUAY-LA-BUSSIÈRE (62178), BUISSY (62184), BULLECOURT (62185), BULLY-LES-MINES (62186), BURBURE (62188), BUSNES (62190), CAFFIERS (62191), CAGNICOURT (62192), CALAIS (62193), CALONNE-RICOUART (62194), CALONNE-SUR-LA-LYS (62195), CAMBLAIN-CHATELAIN (62197), CAMBLIGNEUL (62198), CAMBLAIN-L'ABBE (62199), CAMBRIN (62200), CAMIERS (62201), CAMPAGNE-LES-HESDIN (62204), CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES (62205), CAMPIGNEULLES-LES-PETITES (62207), CAPELLE-FERMONT (62211), CARENCY (62213), CARVIN (62215), CAUCHY-A-LA-TOUR (62217), CHOCQUES (62224), CLAIRMARAI (62225), SAINT-AUGUSTIN (62691), LA COMTE (62232), CONCHIL-LE-TEMPLE (62233), CONDETTE (62235), CONTES (62236), COQUELLES (62239), CORBEHEM (62240), COULOGNE (62244), COURCELLES-LES-LENS (62249), COURRIERES (62250), COURSET (62251), LA COUTURE (62252), CROISILLES (62259), CUCQ (62261), CUINCHY (62262), DAINVILLE (62263), DANNES (62264), DESVRES (62268), DIVION (62270), DOURGES (62274), DOUVRIN (62276), DROCOURT (62277), DROUVIN-LE-MARAIS (62278), DUISANS (62279), DURY (62280), ECHINGHEN (62281), ECOURT-SAINT-QUENTIN (62284), ECOUST-SAINT-MEIN (62285), ECQUEDECQUES (62286), ECQUES (62288), ECUIRES (62289), ECURIE (62290), ELEU-DIT-LEAUWETTE (62291), ELNES (62292), EPERLECQUES (62297), EPINOY (62298), EQUIHEN-PLAGE (62300), ESQUERDES (62309), ESSARS (62310), ESTEVELLES (62311), ETAING (62317),

ETAPLES (62318), ETERPIGNY (62319), ETRUN (62320), EVIN-MALMAISON (62321), FAMPOUX (62323), FARBUS (62324), FERFAY (62328), FERQUES (62329), FESTUBERT (62330), FEUCHY (62331), FIENNES (62334), FLEURBAIX (62338), FLORINGHEM (62340), FONTAINE-LES-CROISILLES (62343), FOUQUEREUIL (62349), FOUQUIERES-LES-BETHUNE (62350), FOUQUIERES-LES-LENS (62351), FRESNES-LES-MONTAUBAN (62355), FRESNICOURT-LE-DOLMEN (62356), FREVENT (62361), FREVIN-CAPELLE (62363), FRUGES (62364), GAUCHIN-VERLOINGT (62367), GAVRELLE (62369), GIVENCHY-EN-GOHELLE (62371), GIVENCHY-LES-LA-BASSEE (62373), GONNEHEM (62376), GOSNAY (62377), GOUY-SERVINS (62380), GOUY-SAINT-ANDRE (62382), GOUY-SOUS-BELLONNE (62383), GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT (62384), GRAND-RULLECOURT (62385), GRENAIS (62386), GRIGNY (62388), GROFFLIERS (62390), GUARBECQUE (62391), GUEMAPPE (62392), GUINES (62397), HAILLICOURT (62400), HAISNES (62401), HALLINES (62403), HAMBLAIN-LES-PRES (62405), HAM-EN-ARTOIS (62407), HAMES-BOUCRES (62408), HARDINGHEN (62412), HARNES (62413), HAUCOURT (62414), HELFAUT (62423), HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (62424), HENIN-BEAUMONT (62427), HERLIN-LE-SEC (62436), HERMIES (62440), HERNICOURT (62442), HERGIN-COUPIGNY (62443), HESDigneul-les-BETHUNE (62445), HESDigneul-les-BOULOGNE (62446), HESDIN (62447), HESDIN-L'ABBE (62448), HEUCHIN (62451), HEURINGHEM (62452), HINGES (62454), HOUCHIN (62456), HOUDAIN (62457), HUBY-SAINT-LEU (62461), HULLUCH (62464), INCHY-EN-ARTOIS (62469), ISBERGUES (62473), ISQUES (62474), IZEL-LES-EQUERCHIN (62476), LABEUVRIERE (62479), LABOURSE (62480), LAGNICOURT-MARCEL (62484), LAMBRES (62486), LANDRETHUN-LE-NORD (62487), LAPUGNOY (62489), LAVENTIE (62491), LEBUCQUIERE (62493), LEFOREST (62497), LENS (62498), LESPESSES (62500), LESTREM (62502), LEULINGHEM (62504), LIERES (62508), LIEVIN (62510), LILLERS (62516), LOCON (62520), LOISON-SOUS-LENS (62523), LONGFOSSE (62524), LONGUENESSE (62525), LOOS-EN-GOHELLE (62528), LORGIES (62529), LOUCHES (62531), LOZINGHEM (62532), LUGY (62533), LUMBRES (62534), LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL (62535), MAISNIL-LES-RUITZ (62540), MARCK (62548), MARCONNE (62549), MARCONNELLE (62550), MARESQUEL-ECQUEMICOURT (62552), MARLES-LES-MINES (62555), MAROEUIL (62557), MARQUION (62559), MARQUISE (62560), MAZINGARBE (62563), MAZINGHEM (62564), MENNEVILLE (62566), MERCATEL (62568), MERICOURT (62570), MERLIMONT (62571), MEURCHIN (62573), MONCHY-LE-PREUX (62582), MONDICOURT (62583), MONT-BERNANCHON (62584), MONTIGNY-EN-GOHELLE (62587), MONTREUIL-SUR-MER (62588), MONT-SAINT-ELOI (62589), MORCHIES (62591), MUNCQ-NIEURLET (62598), NEDON (62600), NEDONCHEL (62601), NESLES (62603), NEUFCHATEL-HARDELOT (62604), NEUVILLE-SAINT-VAAST (62609), NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL (62610), NEUVILLE-VITASSE (62611), NEUVIREUIL (62612), NOEUX-LES-MINES (62617), NOREUIL (62619), NORRENT-FONTES (62620), NOUVELLE-EGLISE (62623), NOYELLES-GODAULT (62624), NOYELLES-LES-VERMELLES (62626), NOYELLES-SOUS-BELLONNE (62627), NOYELLES-SOUS-LENS (62628), OBLINGHEM (62632), OIGNIES (62637), OISY-LE-VERGER (62638), OPPY (62639), OURTON (62642), OUTREAU (62643), OYE-PLAGE (62645), PALLUEL (62646), LE PARCQ (62647), PAS-EN-ARTOIS (62649), PELVES (62650), PERNES (62652), PERNES-LES-BOULOGNE (62653), PLOUVAIN (62660), BOUIN-PLUMOISON (62661), POLINCOVE (62662), PONT-A-VENDIN (62666), LE PORTEL (62667), PRESSY (62669), PRONVILLE-EN-ARTOIS (62671), QUEANT (62673), QUIERY-LA-MOTTE (62680), RACQUINGHEM (62684), RADINGHEM (62685), RANG-DU-FLIERS (62688), REBREUVE-RANCHICOURT (62693), RECOURT (62697), REMY (62703), RETY (62705), RIENCOURT-LES-CAGNICOURT (62709), RINXENT (62711), RIVIERE (62712), ROBECQ (62713), ROCLINCOURT (62714), ROEUX (62718), ROMBLY (62720), ROUVROY (62724), RUITZ (62727), RUMAUCOURT (62728), RUMINGHEM (62730), SAILLY-EN-OSTREVENT (62734), SAILLY-LABOURSE (62735), SAILLY-SUR-LA-LYS (62736), SAINS-

EN-GOHELLE (62737), SAINS-LES-MARQUION (62739), SAINTE-AUSTREBERTHE (62743), SAINTE-CATHERINE (62744), SAINT-ETIENNE-AU-MONT (62746), SAINT-FLORIS (62747), SAINT-FOLQUIN (62748), SAINT-HILAIRE-COTTES (62750), SAINT-JOSSE (62752), SAINT-LAURENT-BLANGY (62753), SAINT-LEGER (62754), SAINT-LEONARD (62755), SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62757), SAINT-MARTIN-BOULOGNE (62758), SAINT-MARTIN-CHOQUEL (62759), SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE (62763), SAINT-NICOLAS (62764), SAINT-OMER (62765), SAINT-OMER-CAPELLE (62766), SAINT-POL-SUR-TERNOISE (62767), SAINT-VENANT (62770), SALLAUMINES (62771), SALPERWICK (62772), SAMER (62773), SANGATTE (62774), SAUCHY-CAUCHY (62780), SAUCHY-LESTREE (62781), SAUDEMONT (62782), SAVY-BERLETTE (62785), SENLIS (62790), SERVINS (62793), SETQUES (62794), SOUCHEZ (62801), THELUS (62810), TILLOY-LES-MOFFLAINES (62817), TILQUES (62819), TINCQUES (62820), TORTEQUESNE (62825), LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62826), VAUDRICOURT (62836), VAULX-VRAUCOURT (62839), VELU (62840), VENDIN-LES-BETHUNE (62841), VENDIN-LE-VIEIL (62842), VERMELLES (62846), VERQUIGNEUL (62847), VERQUIN (62848), VERTON (62849), VIEILLE-CHAPELLE (62851), VIEILLE- EGLISE (62852), VIEIL-MOUTIER (62853), VILLERS-LES-CAGNICOURT (62858), VIMY (62861), VIOLAINES (62863), VIS-EN-ARTOIS (62864), VITRY-EN-ARTOIS (62865), WABEN (62866), WAILLY (62869), WAILLY-BEAUCAMP (62870), WANCOURT (62873), WARDRECQUES(62875), WAVRANS-SUR-L'AA (62882), WILLERVAL(62892), WIMEREUX (62893), WIMILLE (62894), WINGLES (62895), WISQUES (62898), WITTES (62901), WIZERNES (62902), ZUTKERQUE (62906), LIBERCOURT (62907), LA CAPELLE-LES- BOULOGNE (62908)

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante :https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».



02

L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	18
2.2	Les services et les prestations	28
2.3	L'activité de comptage	31
2.4	L'écoute client	35
2.5	La chaîne d'intervention	41
2.6	La sécurité du réseau	47

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte et complémentaire de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

À la suite d'une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels due à la crise sanitaire, le niveau des consommations en 2021 était revenu à un niveau similaire aux années précédant la crise COVID. La consommation de gaz en France s'oriente de nouveau à la baisse depuis 2022. Ainsi, en 2023, les consommations corrigées de l'impact climatique sont inférieures d'environ 14% à celles de 2019.

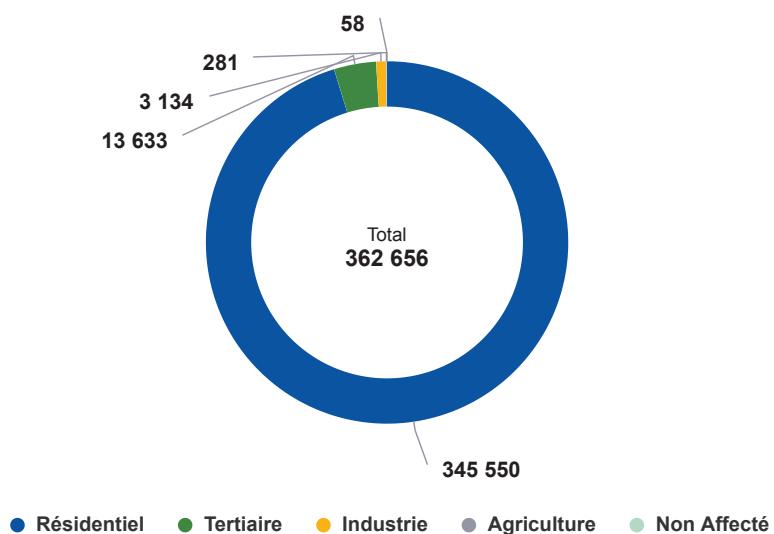


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

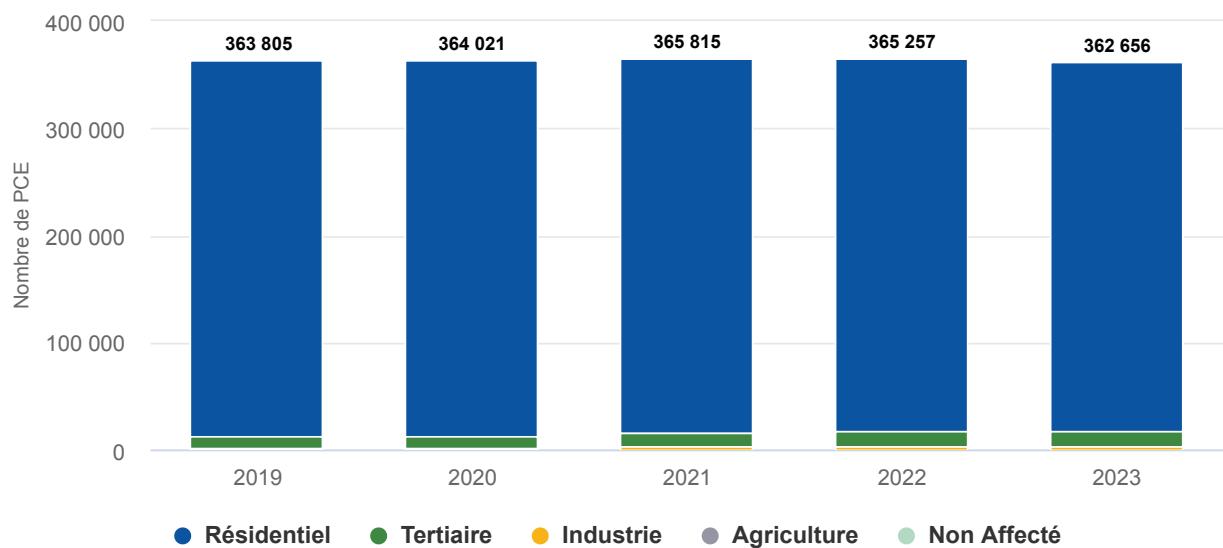
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

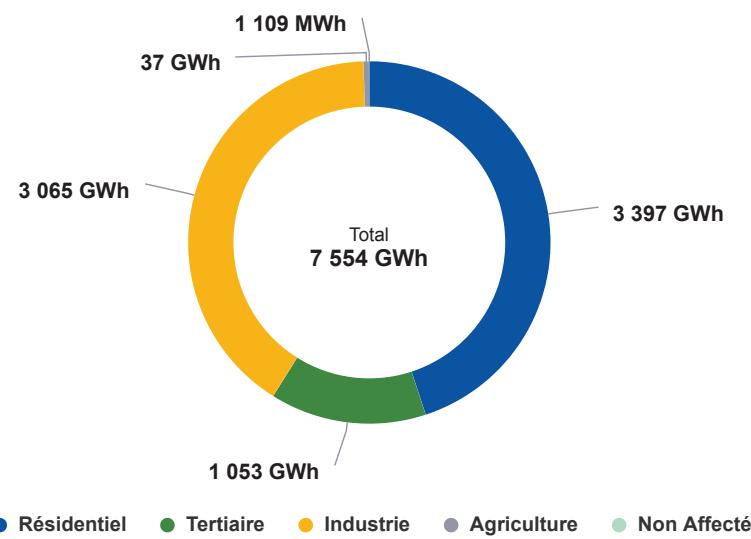
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2023



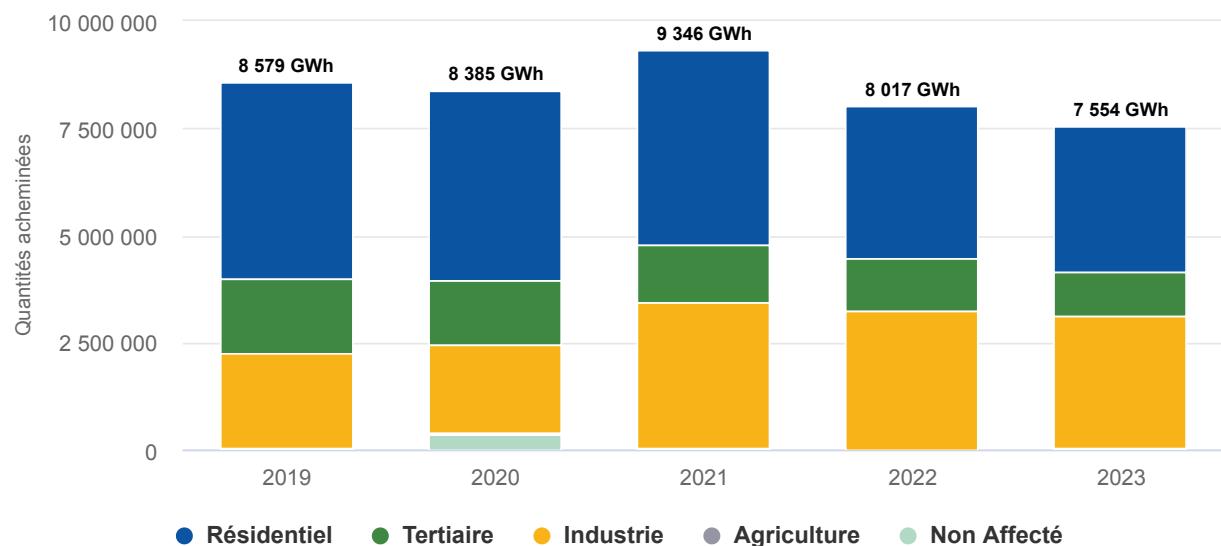
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2023



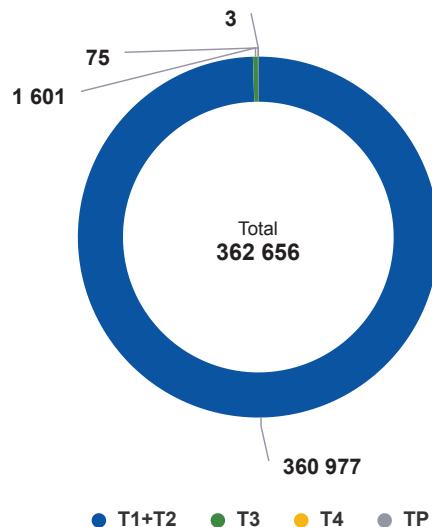
Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

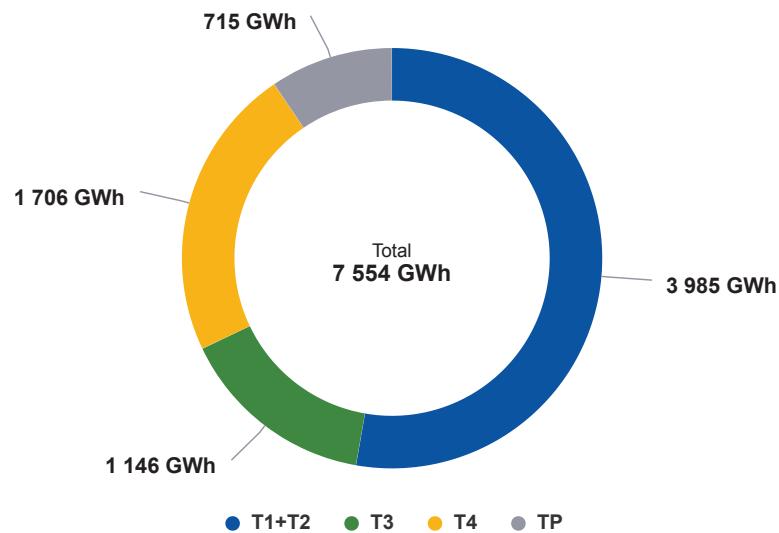
Répartition du nombre de clients par tarif en 2023



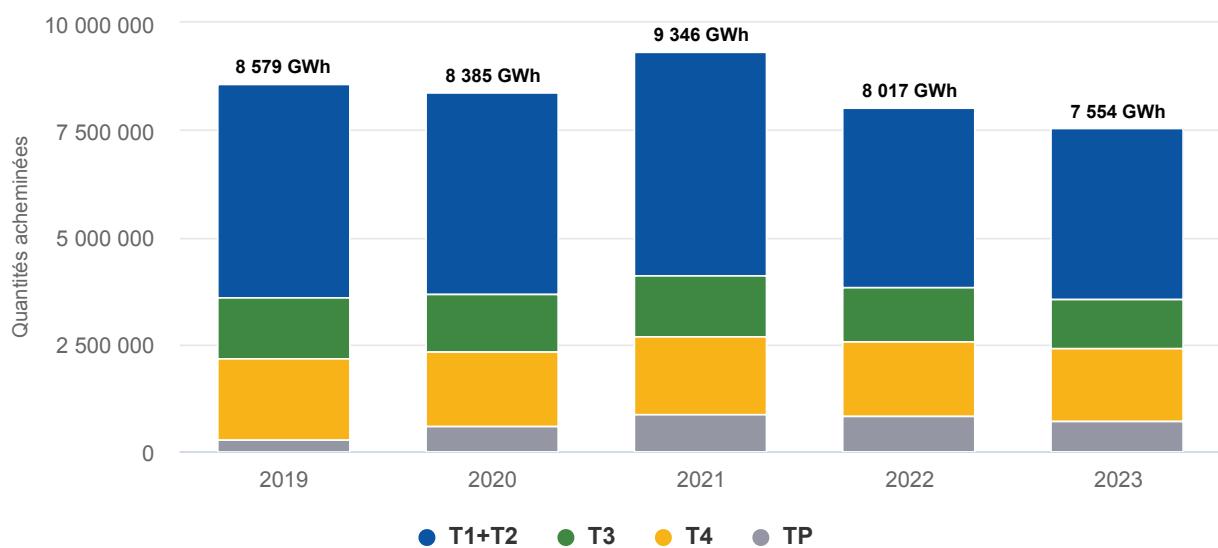
Évolution du nombre de clients par tarif



Répartition des quantités acheminées par tarif en 2023



Évolution des quantités acheminées par tarif



Les données de consommation sont désormais organisées en secteurs d'activités conformément aux dispositions du décret n°2020-196 et de l'arrêté du 6 mars 2020 :

- les secteurs d'activités « tertiaire », « industrie » et « agricole » des clients professionnels (quel que soit le tarif d'acheminement) sont déterminés et répartis selon leur code NAF (sauf 68.32A). Pour les tarifs d'acheminement T3, T4 et TP cette attribution est plus détaillée car réalisée selon le deuxième niveau de la nomenclature NAF (88 secteurs).
- le secteur d'activité « résidentiel » correspond aux points de livraison (PDL) ayant des tarifs T1 ou T2, dont le code NAF est soit 68.32A, soit non renseigné.
- enfin, un traitement spécifique est fait sur les PDL T3, T4 et TP sans code NAF pour permettre une affectation à un secteur d'activité, sinon ils sont rattachés à « non affecté ».



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Tarif	Nombre de clients par tarif		
	2021	2022	2023
T1	53 160	52 974	54 786
T2	310 849	310 508	306 191
T3	1 731	1 700	1 601
T4	72	71	75
TP	3	4	3
TOTAL	365 815	365 257	362 656

Tarif	Quantité acheminée par tarif (GWh)		
	2021	2022	2023
T1	221	183	178
T2	5 015	4 017	3 807
T3	1 433	1 241	1 146
T4	1 807	1 747	1 707
TP	871	829	716
TOTAL	9 347	8 018	7 555

Tarif	Recettes d'acheminement par tarif (k€)		
	2021	2022	2023
T1	8 982	8 191	8 219
T2	84 747	75 424	73 989
T3	10 222	9 178	8 813
T4	4 551	4 441	4 557
TP	749	848	761
TOTAL	109 250	98 082	96 339

Tranche de CAR	Nombre de clients par tranches de CAR	
		2023
Moins de 20 MWh		332 576
Entre 20 MWh et 300 MWh		28 906
Plus de 300 MWh		1 174
TOTAL		362 656

Note sur les données 2022

La mission de contrôle sur la méthode d'élaboration des comptes d'exploitation des concessions réalisée par le Commissaire aux Comptes de GRDF sur les données publiées dans le CRAC 2022 a mis en lumière une anomalie significative sur les recettes d'acheminement et les quantité acheminées. Cette anomalie a été causée par un problème informatique de synchronisation des tables utilisées par l'outil de GRDF en charge du calcul des recettes d'acheminement, et ne remet pas en cause la

méthodologie retenue. Compte tenu de l'ampleur de l'anomalie, GRDF a décidé, afin de vous communiquer des données cohérentes, de corriger également les données de l'année 2022. Ainsi, les quantités affichés dans le CRAC 2023 pour l'année 2022 peuvent être différents des montants 2022 publiés dans le CRAC 2022.

Les écarts entre les deux versions sont précisés dans les tableaux ci-après :

Nombre de clients par tarif

Tarif	2022 CRAC publié en 2023	2022 Corrigé	Ecart
T1	52 983	52 974	-9
T2	310 527	310 508	-19
T3	1 701	1 700	-1
T4	71	71	0
TP	4	4	0
TOTAL	365 286	365 257	-29

Quantité acheminée par tarif (GWh)

Tarif	2022 CRAC publié en 2023	2022 Corrigé	Ecart
T1	173	183	10
T2	3 904	4 017	114
T3	1 210	1 241	32
T4	1 748	1 747	0
TP	829	829	0
TOTAL	7 863	8 018	155

Recettes d'acheminement par tarif (k€)

Tarif	2022 CRAC publié en 2023	2022 Corrigé	Ecart
T1	7 832	8 191	358
T2	73 623	75 424	1 801
T3	8 977	9 178	201
T4	4 441	4 441	0
TP	848	848	0
TOTAL	95 721	98 082	2 361

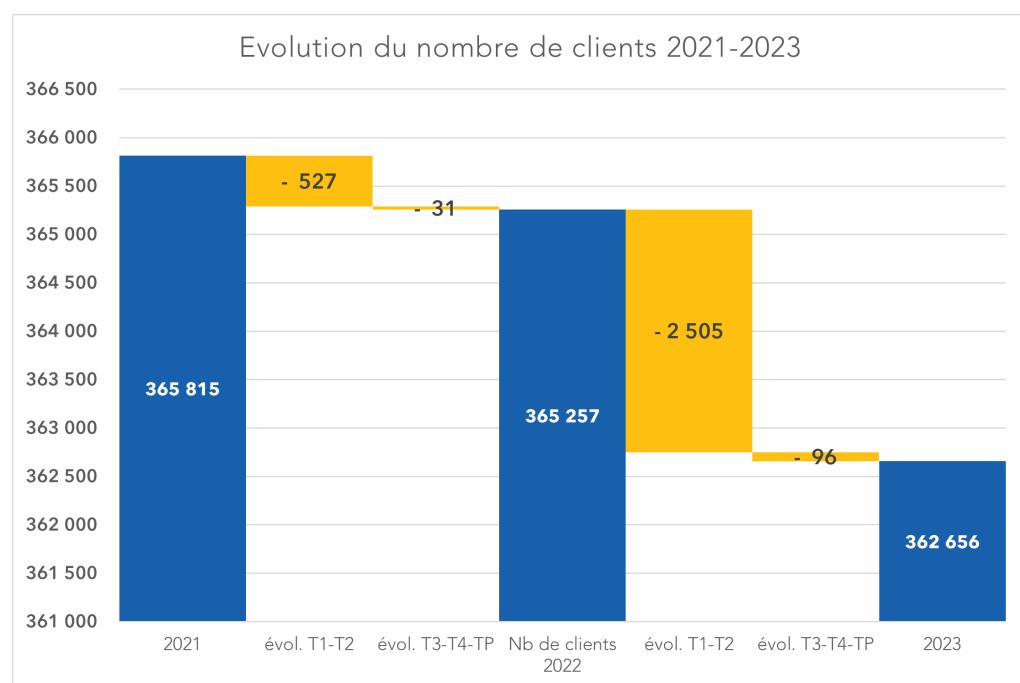
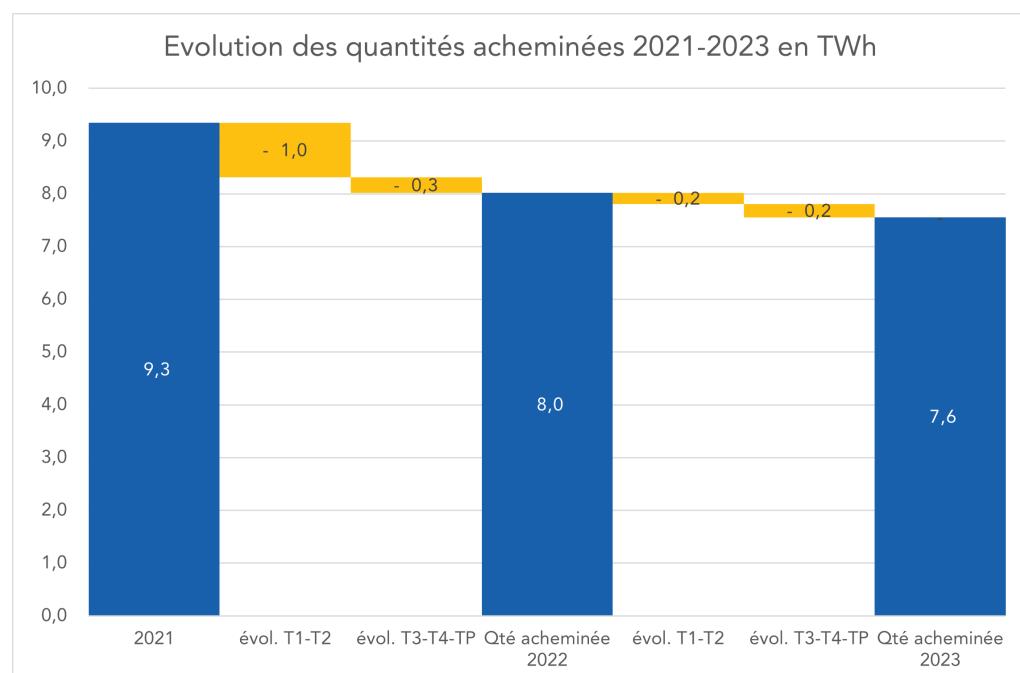
Faits marquants 2023

En 2023 on constate une baisse des quantités acheminées de 0,5 TWh soit -5,8% par

rapport à 2022 :

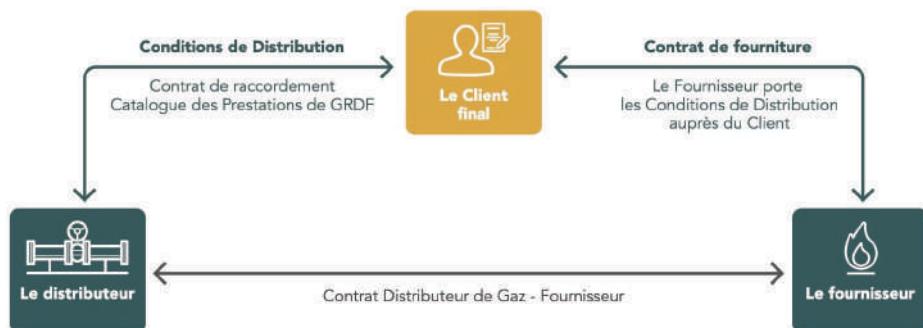
La baisse des consommations moyennes par client entre les deux périodes se poursuit (-5,1%). Cette baisse de près de 18,5% en deux ans entre 2021 et 2023 s'explique par les effets cumulés d'un climat plus doux (2023 est la deuxième année la plus chaude après 2022 depuis le début du XX^{ème} siècle), des changements de comportements liés à la transition énergétique et au plan national de sobriété.

Dans une moindre mesure, la variation du nombre de clients (-0,7%) a également contribué à la baisse des quantités acheminées.



2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est disponible sur le site de GRDF : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2023 publié le 1^{er} juillet 2023 ont notamment porté sur :

- la mise en conformité de certaines prestations, afin d'harmoniser la terminologie à la suite de la délibération de la CRE du 7 juillet 2022 :
 - remplacement du terme « biométhane » par « gaz renouvelable » dans tout le catalogue afin d'y inclure d'autres sources de production de gaz pouvant être injecté dans le réseau de distribution de gaz que celle issue de la méthanisation.
- la création, modification et suppression de certaines prestations :
 - la prestation n°303 « Fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard » est supprimée compte tenu de l'état d'avancement du déploiement des compteurs Gazpar et des solutions proposées aux consommateurs rencontrant des difficultés à avoir accès au dispositif de communication permis par Gazpar,
 - la prestation n°32 « Communication à un Client de données de consommation gaz au point de livraison, de données techniques du PCE et de données contractuelles » en précisant les justificatifs attendus d'un consommateur pour une demande de transmission par mail ou courrier,
 - les prestations n°531/532 « Vérification de données de comptage sans

- déplacement », n°541/542 « Vérification de données de comptage avec déplacement » en clarifiant les canaux de contestation des index,
- les prestations n°841/942 « Enquête » en précisant les actes réalisés lors d'une enquête,
 - la prestation n°125 « Mise à jour des capacités d'injection sur demande (prestation expérimentale) » est créée afin de répondre à un besoin exprimé par les acteurs étudiant la faisabilité d'un raccordement au gaz renouvelable,
 - la prestation n°214 « Réalisation de raccordement d'un producteur de biométhane » en apportant une précision réglementaire.
 - l'évolution de l'ensemble des tarifs au 1^{er} juillet 2023 est basée sur un indice de prix des matières premières, qui a augmenté de +5,3%.
 - pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1^{er} juillet 2023 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2023 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

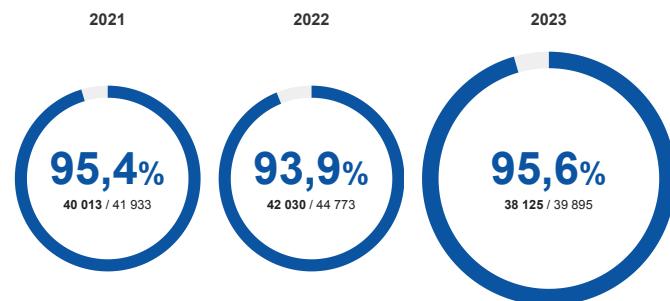
Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	40 857	40 333	35 610
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	24 770	27 825	24 607
Intervention pour impayés (coupe, prise de règlement, rétablissement)	2 144	1 805	2 181
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	39 301	23 859	23 832
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	1 962	2 066	1 583
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	1 267	964	932
1ère mise en service	3 283	2 429	2 034

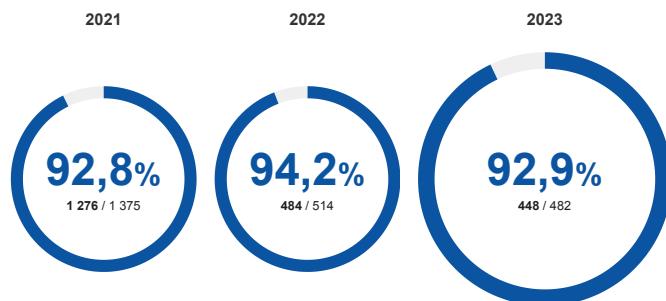
Zoom sur les coupures pour impayés

En 2023, on compte 1 658 coupures lors des interventions pour impayés (contre 1 448 en 2022 et 1 695 en 2021)

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est organisé de manière différente entre les plus gros consommateurs (environ 105 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce second périmètre, pour les derniers cas où le compteur n'est pas encore communicant (moins de 5% des clients au niveau national à fin 2023), le relevé est organisé sur un rythme semestriel via des auto-relevés.

La qualité du relevé des comptages

Le « taux de relevés sur index réels télérélevés » est de 99,1% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérélevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 4,4% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent à la suite des contrôles des consommations relevées à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issues des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,8% sur votre concession. Il correspond au ratio du nombre de compteurs dont l'index a pu être lu les 12 derniers mois sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

L'activité au quotidien

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

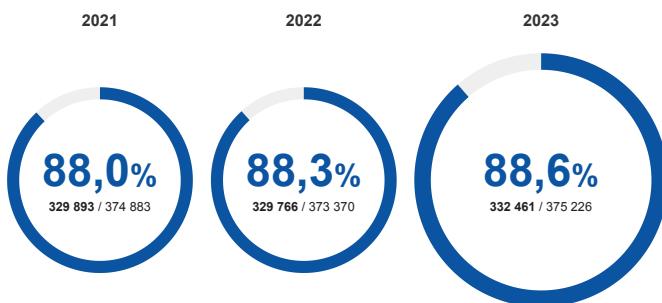


En 2023, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 368 868. En 2022, ce nombre était de 366 995 et de 368 434 en 2021.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie.

Découvrez sur grdf.fr les bonnes raisons de créer votre Espace Client.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 372 265 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 6 113 en 2023. De plus, 330 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 5 en 2023.

Faits Marquants 2023

Qualité des Relevés de Comptage

Le taux de relevés corrigés a augmenté, principalement en raison de la réduction du nombre de relevés manuels grâce au déploiement de Gazpar et à la diminution des nouvelles installations. Malgré cela, le nombre d'index corrigés est en légère hausse, attribuable à des compteurs Gazpar défectueux ou à des points de comptage en dehors de la couverture réseau. Des mesures sont actuellement mises en œuvre pour résoudre ces problèmes, en particulier ceux liés aux compteurs difficilement accessibles.

Avancement du Déploiement du Compteur Communicant dans le Pas-de-Calais

2023 marque la fin du projet de déploiement intensif des compteurs communicants. GRDF a atteint l'objectif fixé par la CRE de 95% de déploiement. Depuis, la région lance des démarches volontaires et opportunistes pour convertir les derniers compteurs gris et améliorer le taux de déploiement à plus de 98% à fin 2026.

Aujourd'hui, les clients non télé relevés doivent communiquer à GRDF leur auto relevé à fréquence semestrielle, et à minimum une fois par an. Ils peuvent aussi contacter GRDF ou leur fournisseur pour s'équiper d'un compteur communicant.

Dans 391 communes, le déploiement intensif est achevé. Le taux de déploiement des compteurs atteint 98,5 % à la fin de l'année 2023 sur votre territoire. 330 communes sont concernées par la pose d'au moins un concentrateur.

2.4 L'écoute client

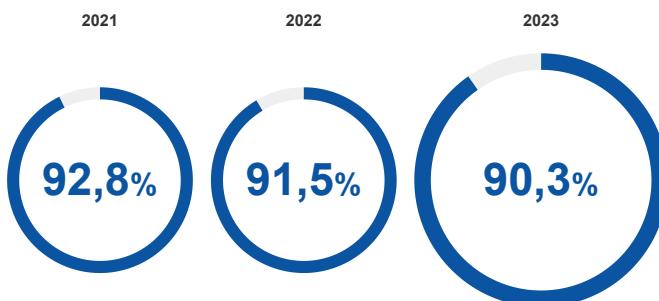
Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69 36 35 34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).



68 912
APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales et autorités concédantes pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 488 élus et fonctionnaires territoriaux, dans toutes les régions métropolitaines, ont répondu à cette enquête entre décembre 2023 et fin janvier 2024. En 2023, 99% des collectivités (97% en 2022) se déclarent satisfaites du respect par GRDF des obligations du contrat de concession et de la qualité de la relation.

Dans le détail, on observe notamment que 98% (97% en 2022) des autorités concédantes se déclarent confiantes dans la capacité de GRDF à fournir les données nécessaires, et 97% (96% en 2022) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que la présence de GRDF à leurs côtés et sur le terrain. GRDF s'engage à maintenir un haut

niveau de service, au plus près des besoins des collectivités locales, afin d'apporter au cœur des territoires une énergie sûre, abordable et de plus en plus renouvelable.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

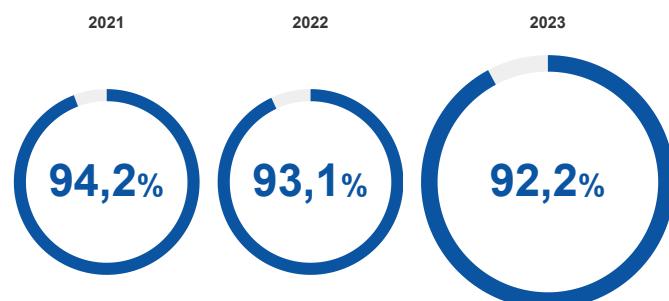
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



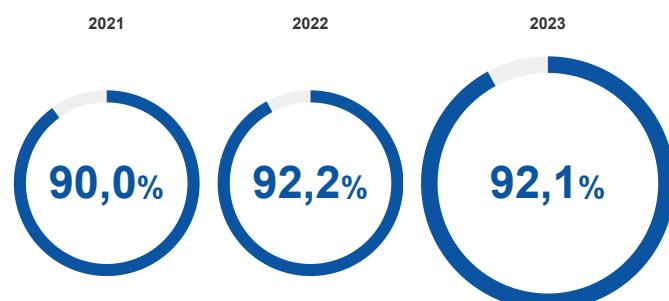
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

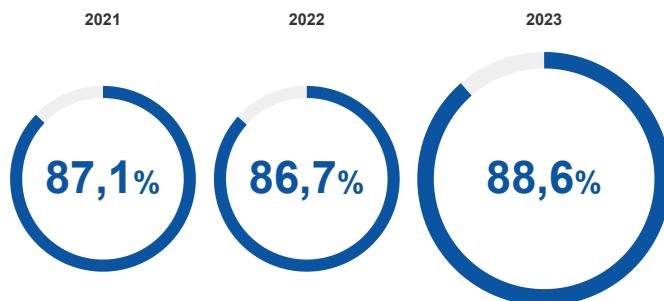
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



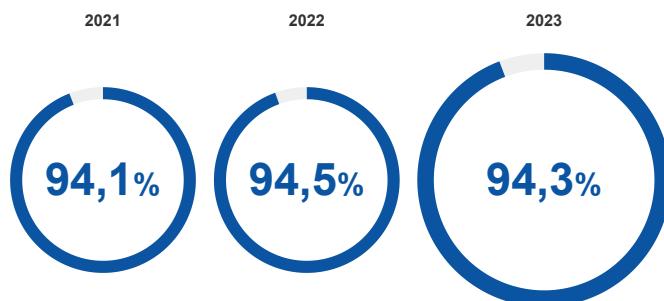
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF



La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-

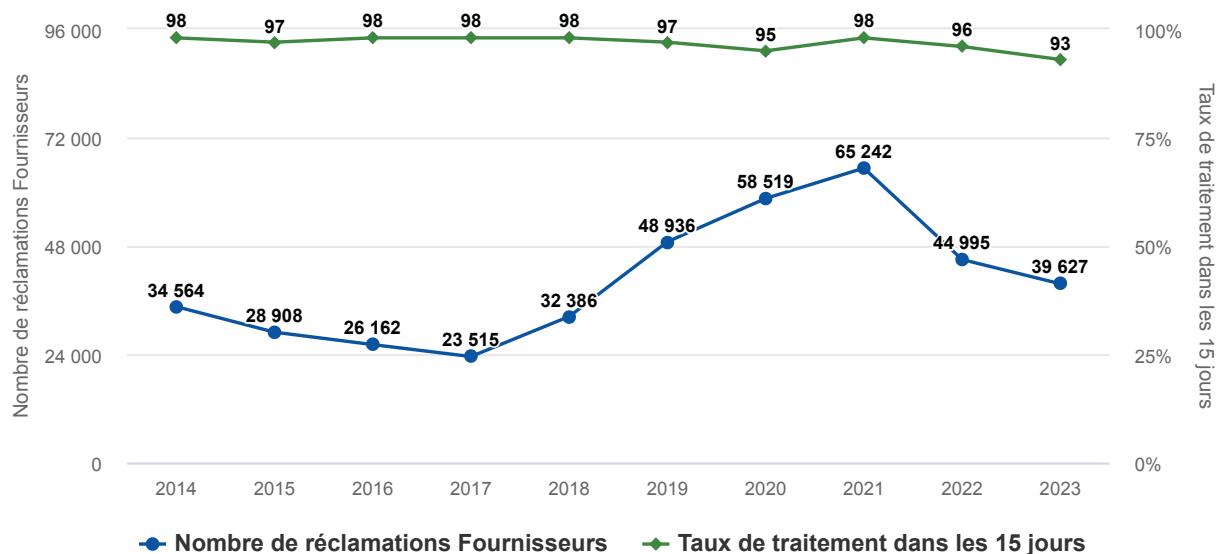
L'activité au quotidien

2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publication de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2023 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 92,5%.

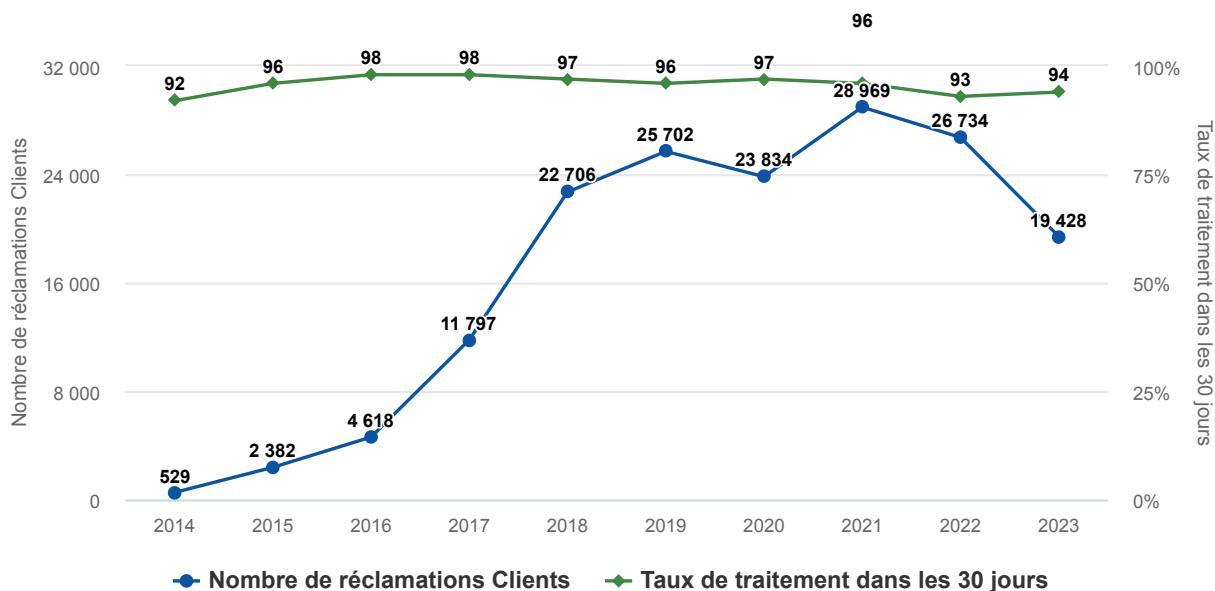
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients a diminué depuis 2022 (18 750 en 2023 contre 26 750 en 2022), grâce aux actions suivantes :

- GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamation.
- GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).

On constate que le taux de traitement des réclamations dans les délais a tendance à remonter en 2023 passant de 95,7% en 2021 à 92,5% en 2022 et à 94,6% de réponses apportées dans les 30 jours en 2023.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

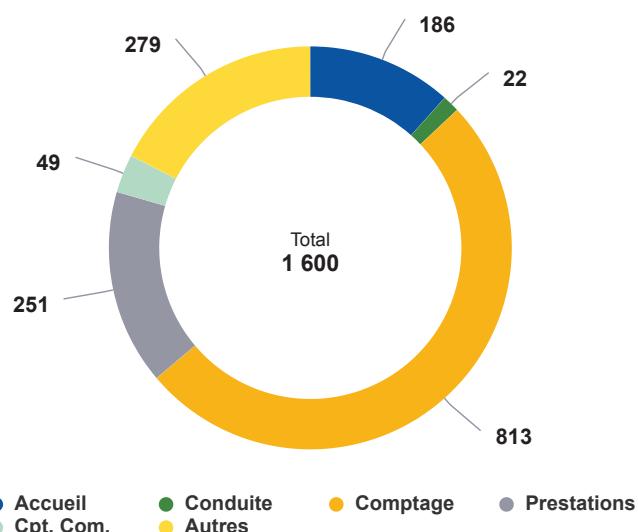


Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

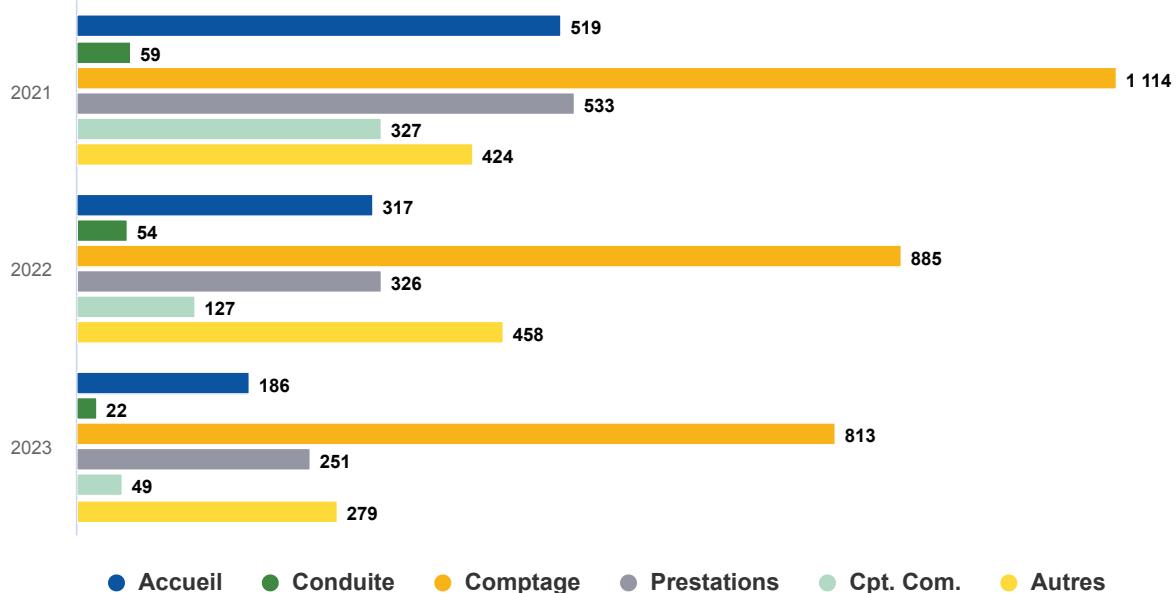
- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2023



L'activité au quotidien

Évolution du nombre de réclamations par motif



En 2023 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 1 600. Ce nombre total était de 2 167 en 2022, et de 2 976 en 2021.

En 2023 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 91,3%.

Sur votre concession, la réduction des réclamations est principalement due à la diminution des demandes liées au projet de changement de gaz (aucune conversion n'a eu lieu dans le Pas-de-Calais en 2023) et, dans une moindre mesure, à l'achèvement du déploiement de Gazpar.

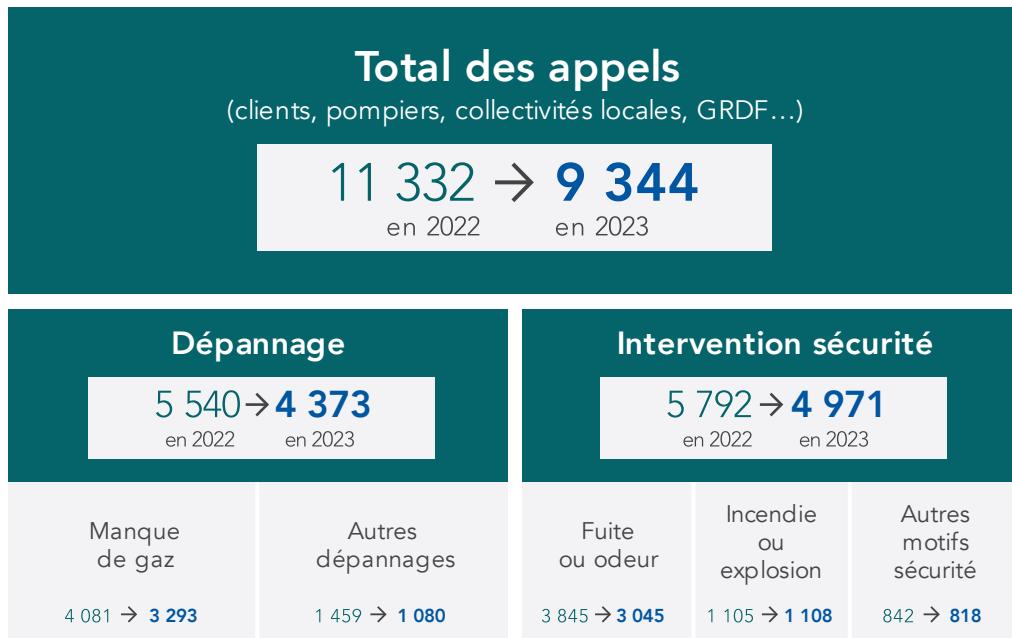
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,9%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

5 192 → 4 360
en 2022 en 2023

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
1 352 → 1 228	2 324 → 1 550	564 → 751	952 → 831

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
1 103 → 1 146	3 456 → 2 353	633 → 861

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchements individuel ou collectif
88 → 83	2 818 → 1 811

CI, CM et
branchements
particulier

243 → 165

Autres ouvrages
exploités par GRDF

286 → 283

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
372 → 347	558 → 344

Défaillance d'installations à proximité

5 → 6

Incendie

14 → 13

Environnement

121 → 154

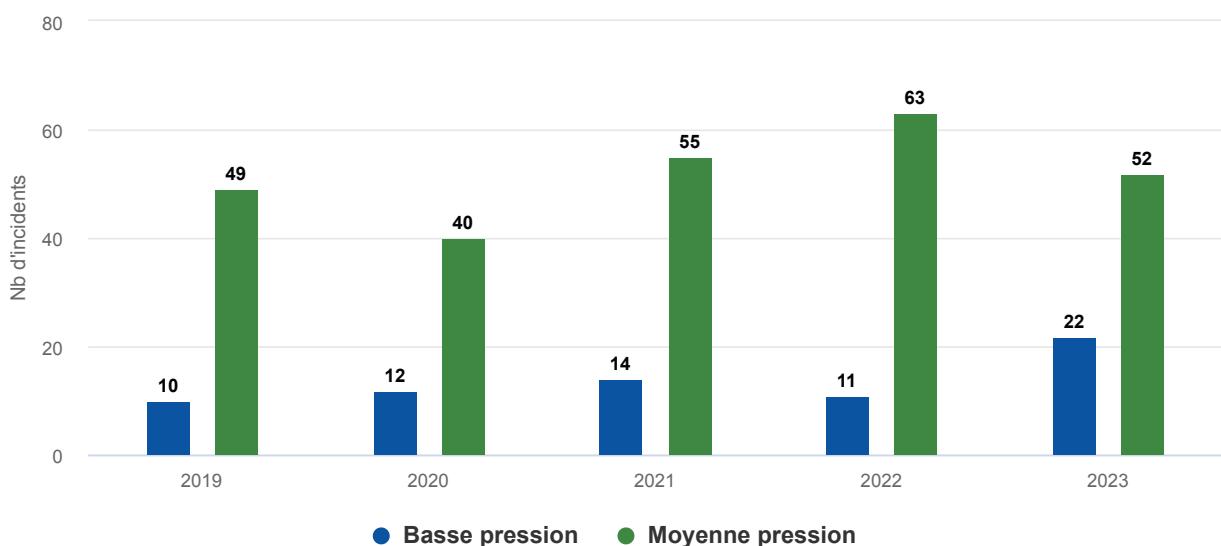
Matériel

2 380 → 1 508

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

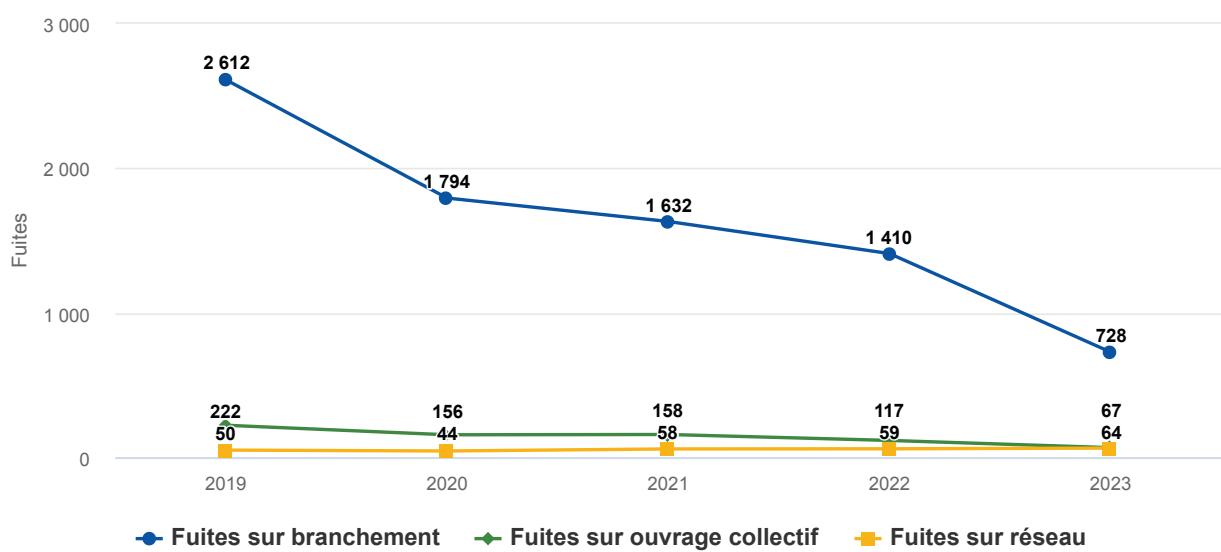
6 718 → 5 081

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2023, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit:

Évolution des fuites par type d'ouvrage



La réduction des incidents sur les ouvrages exploités par GRDF s'explique par 2 facteurs principaux : Tout d'abord, le programme d'investissement dédié à l' «Adaptation et à la Modernisation des Ouvrages», notamment à travers le projet de Changement de gaz, qui garantit le renouvellement de nos infrastructures, notamment des régulateurs, Ensuite, la capacité à maîtriser le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite dans un

contexte dynamique en matière de travaux et de déclarations de DT/DICT.

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession historique de la FDE62, un incident significatif a eu lieu en 2023 : Le 07/08/2023, à Lens dans la rue Alfred Maes, un réseau PE63 sous pression de 4 bars a été endommagé par un engin mécanique opérant dans le fuseau d'incertitude. L'ouvrage était bien cartographié ce qui démontre un non-respect du décret anti-endommagement. En conséquence, une Procédure Gaz Renforcée a été déclenchée en coordination avec le SDIS 62. Les réparations nécessaires ont été effectuées et 700 clients ont été impactés par les mesures de sécurité mises en place.

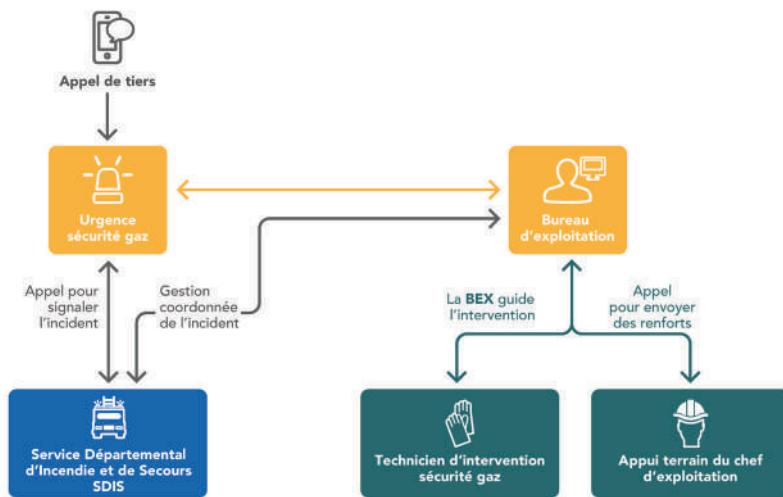
Le numéro d'Urgence sécurité gaz

Le numéro d'Urgence sécurité gaz est gratuit et accessible 24h/24, 7 jours sur 7



La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2023 sur votre concession, 69 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 4 971 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 57 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Mise en œuvre du Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) en 2023 sur la région Hauts-de-France

29/06/2023, PSI (cas réel) à Lille (59)

Suite à un feu de poubelle qui s'est propagé au coffret adossé à un bâtiment collectif, une fuite de gaz enflammée s'est déclenchée. Une Procédure Gaz Renforcée (PGR) a été rapidement mise en œuvre pour sécuriser la zone. Cette situation est survenue dans le cadre des émeutes urbaines. GRDF a pris des mesures immédiates en fermant trois postes de distribution publique (MP/BP) afin d'arrêter le flux de gaz. L'impact s'élève à

4 500 clients coupés dont 3 600 clients BP actifs.

31/08/2023, PSI (exercice) à Volckerinckhove (59)

Suite au retour d'expérience de l'incident à Saint Josse, GRDF a organisé un exercice Plan de Continuité de Service (PCS) sur une problématique similaire, afin d'observer et d'évaluer les réponses à différents niveaux : la cellule de crise régionale, la salle de conduite et les manœuvres sur le terrain. L'exercice consistait à simuler l'injection d'un gaz non conforme depuis le poste biométhane de Volckerinckhove avec exutoire (en termes de consommation) sur le secteur de Saint-Omer, nécessitant la coupure de l'alimentation de 5 000 clients. Les actions comprenaient l'isolement de la source non conforme et la purge du gaz inadéquat. Les résultats ont démontré un diagnostic rapide de la salle de conduite, des manœuvres terrain efficaces et prêtes à être mises en œuvre, ainsi qu'un dispositif de crise répondant aux attentes pour ce type d'événement.

09/11/2023, PSI (cas réel) dans le Pas de Calais (62)

Une montée des eaux sur trois cours d'eau du département du Pas-de-Calais (l'Aa, la Liane et la Canche) a provoqué des inondations et endommagé plusieurs ouvrages gaz, notamment le réseau BP ainsi que divers équipements tels que les compteurs et régulateurs. Dans le cadre de cette situation, GRDF a réalisé 2 000 enquêtes PCE. Environ 20% des équipements ont été remplacés pour assurer la sécurité et la continuité du service.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

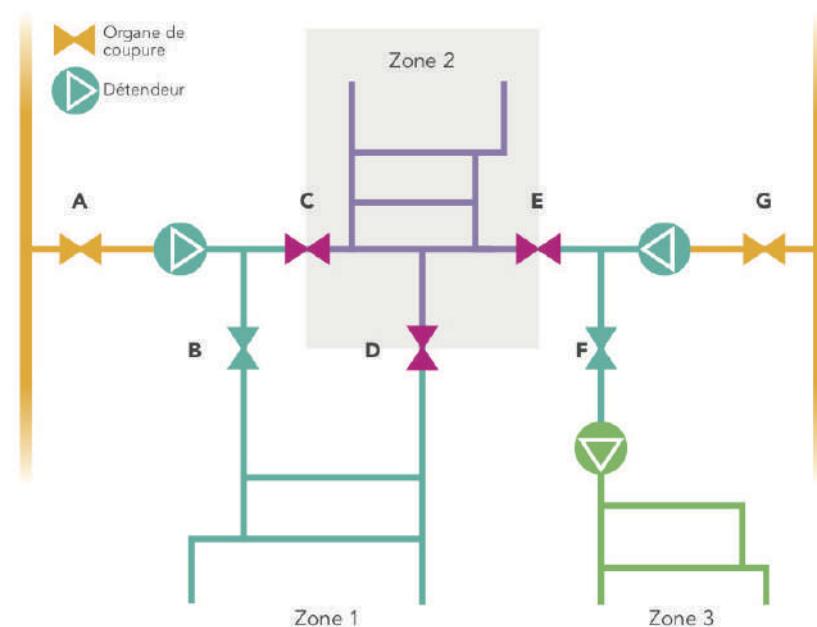
Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessous :

- Des artères principales (ou réseaux « primaires »), en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux secondaires en MPB desservent des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en BP ou MPB alimentant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet.

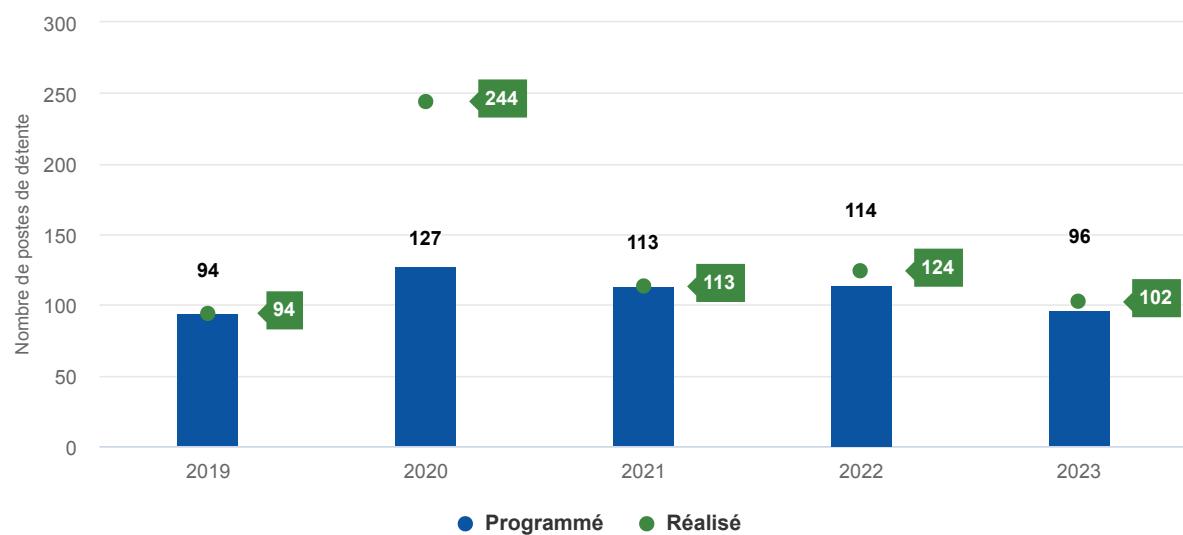
Au fur et à mesure des extensions, renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.



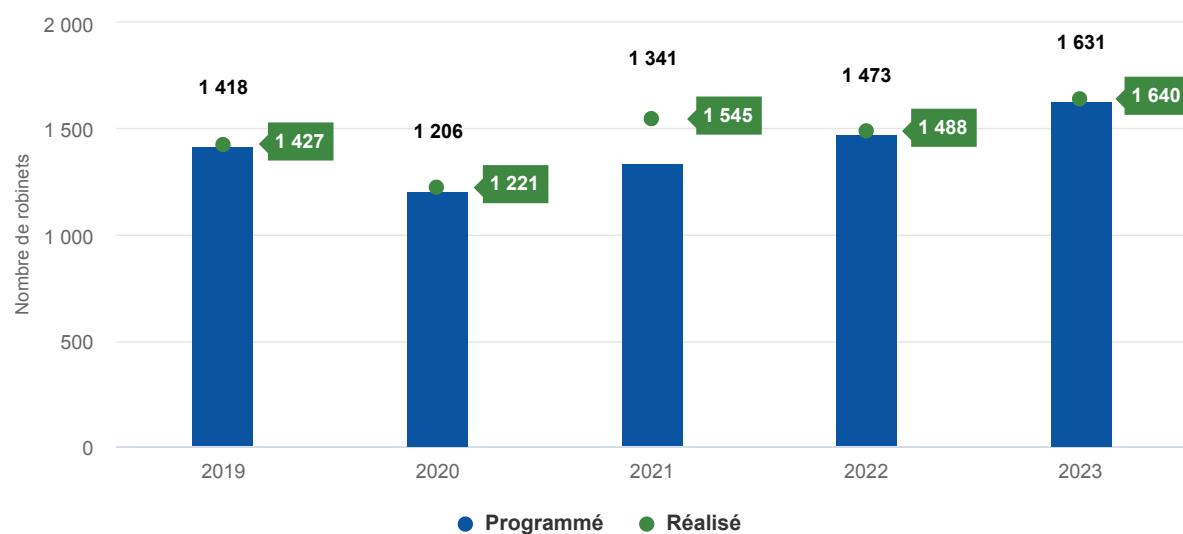
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés.

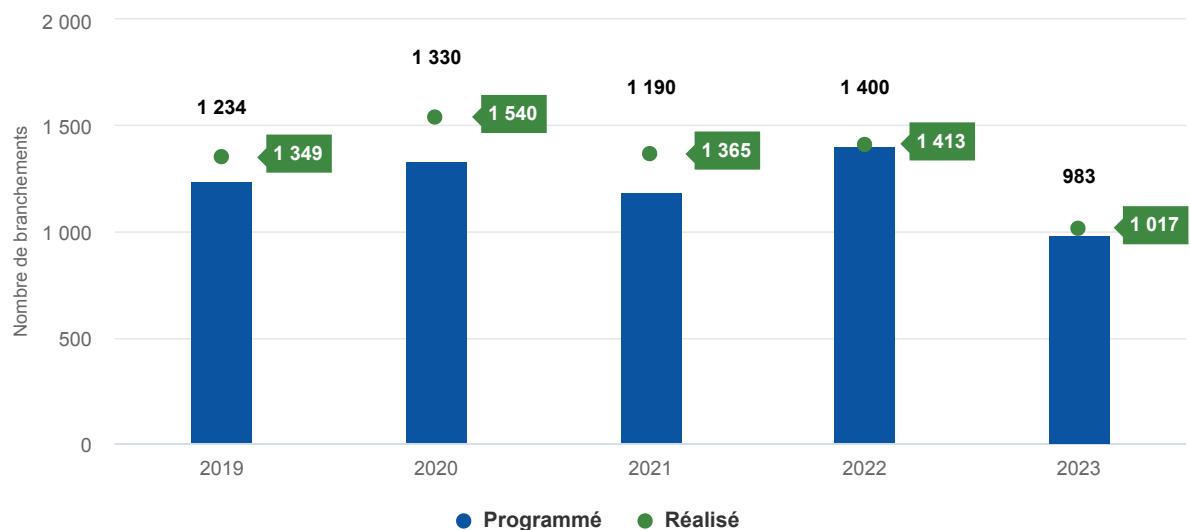
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau



Visites de maintenance des branchements collectifs

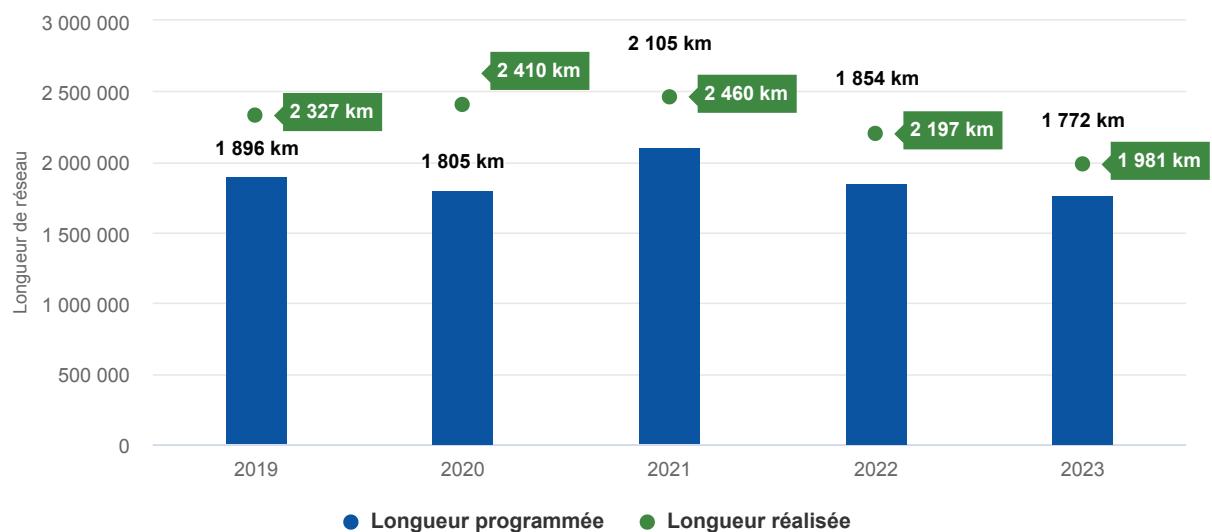


La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



En 2023, le linéaire surveillé à pied est de 141 km comparé à 156 km en 2022 et 162 km en 2021.

Dépenses interventions incidents et maintenance

Dépenses d'interventions incidents et de maintenance (k€)

	2021	2022	2023
Interventions Incidents	1 243	1 450	1 432
Maintenance corrective programmée	Réseau	368	315
Maintenance préventive	Branchements	629	693
Réseau	498	533	551
Branchements	409	511	396
TOTAL	3 148	3 503	3 246

En 2023, sur le périmètre de votre concession GRDF a engagé des dépenses de maintenance atteignant 3,25 millions d'euros en diminution de -7% par rapport à 2022 (+3,1% par rapport à 2021). On constate une baisse significative des dépenses interventions incidents et maintenance corrective en lien avec les projets changement de gaz et la diminution du nombre d'interventions incident. La baisse des charges liées aux interventions incidents est cependant en partie compensée par la diminution des recettes provenant de la facturation des dommages, qui décroissent.

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2023, sur votre concession :

- 2 454 diagnostics ont été réalisés à la suite de l'accord du client,
- 57 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2021	2022	2023
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	17 105	6 915	1 684
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	316	184	105
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	395	314	221

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsable de projets et entreprise de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

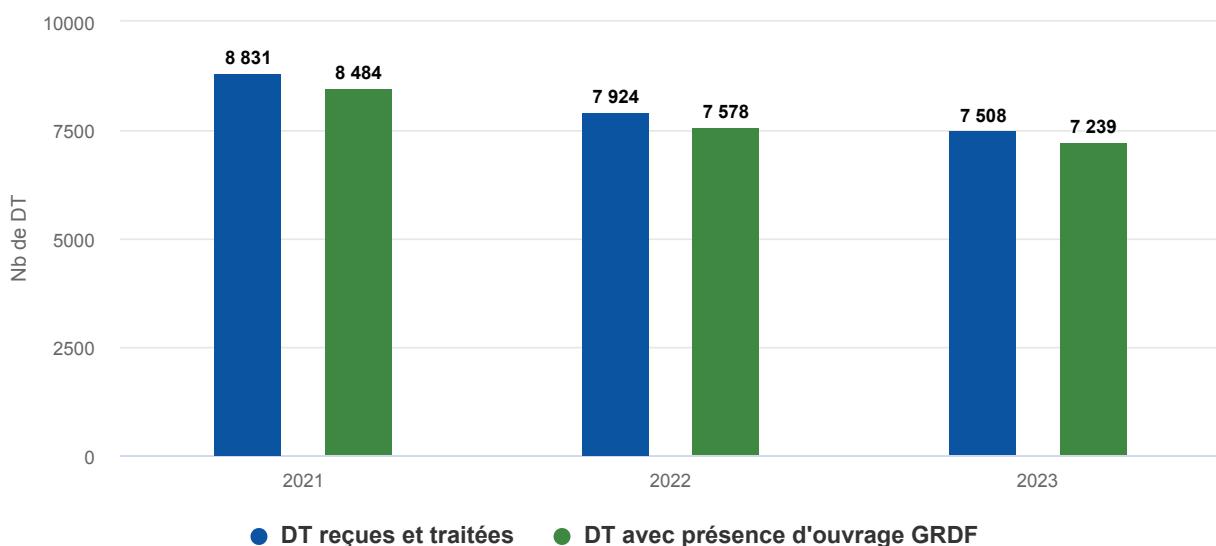
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux en associant le responsable de projet pour des opérations élémentaires (les données annuelles qui vous sont transmises par GRDF précisent le nombre de déclarations par commune).

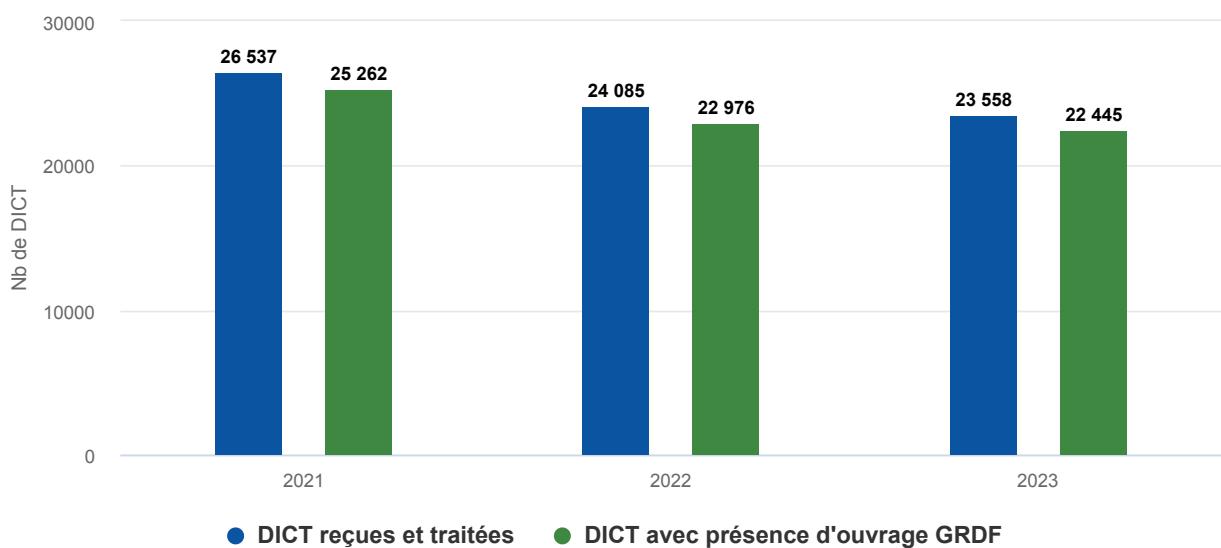


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Les dommages aux ouvrages

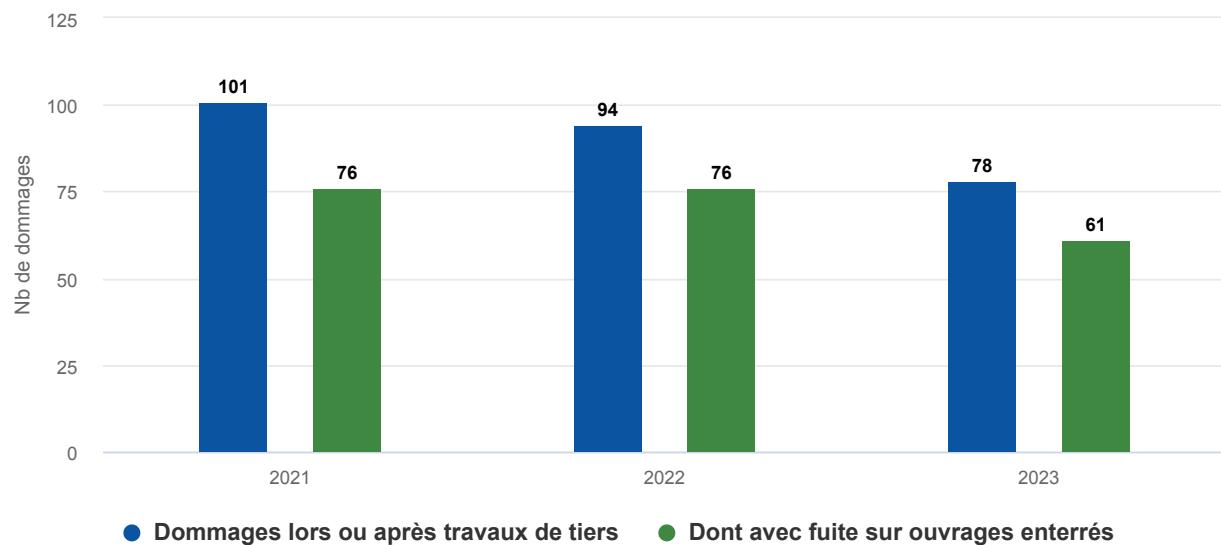
Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages			
	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	76	76	61
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	25 262	22 976	22 445
Taux	0,30%	0,33%	0,27%

Le taux correspond au nombre de «Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés» sur le nombre de «DICT avec présence d'ouvrage GRDF»

Dommages aux ouvrages : mesure de dissuasion et de prévention dans le Pas-de-Calais

Depuis novembre 2020, une nouvelle procédure a été mise en oeuvre. Son objectif est de tracer les écarts constatés, rappeler la réglementation et le décret «Anti-endommagement» et proposer des actions d'accompagnement et de sensibilisation.

32 dommages (vs. 44 en 2022) ont donné lieu à la rédaction d'une déclaration de sinistre notable (DSN) auprès de la DREAL HDF.

La DSN est rédigée dans les cas suivants :

- Pas de DICT pour le chantier,
- Absence de plans sur le terrain,
- Absence de marquage-piquetage des ouvrages gaz,
- Terrassement à la pelle mécanique dans le fuseau d'incertitude des ouvrages gaz.

De plus, GRDF rédige systématiquement un courrier envoyé à l'entreprise, ainsi qu'à la maîtrise d'oeuvre du projet.

D'autres actions notables sont mises en oeuvre :

- Facturation du dommage auprès de notre Agence Contentieux,
- Amélioration de la cartographie en continu via l'envoi d'un plan suite aux réparations effectuées (ouvrage identifié et visible),
- Visite post-incident dans les 48 à 72h qui suivent le dommage,
- Organisation en lien avec l'Observatoire Régional DT/DICT Hauts de France des rencontres régionales dédiées à la réglementation des travaux à proximité des réseaux au Louvre-Lens le 13 avril 2023
- Accompagnement des Entreprises TP sur le périmètre du Pas-de-Calais (ex : RAMERY, EIFFAGE, NGE, Balestra) : 12 journées de sensibilisation en 2023, 380 salariés sensibilisés
- Réalisation de visites de chantiers tiers : plus de 1100 visites réalisées en 2023, il s'agit du 3^{ème} département le plus visité de France



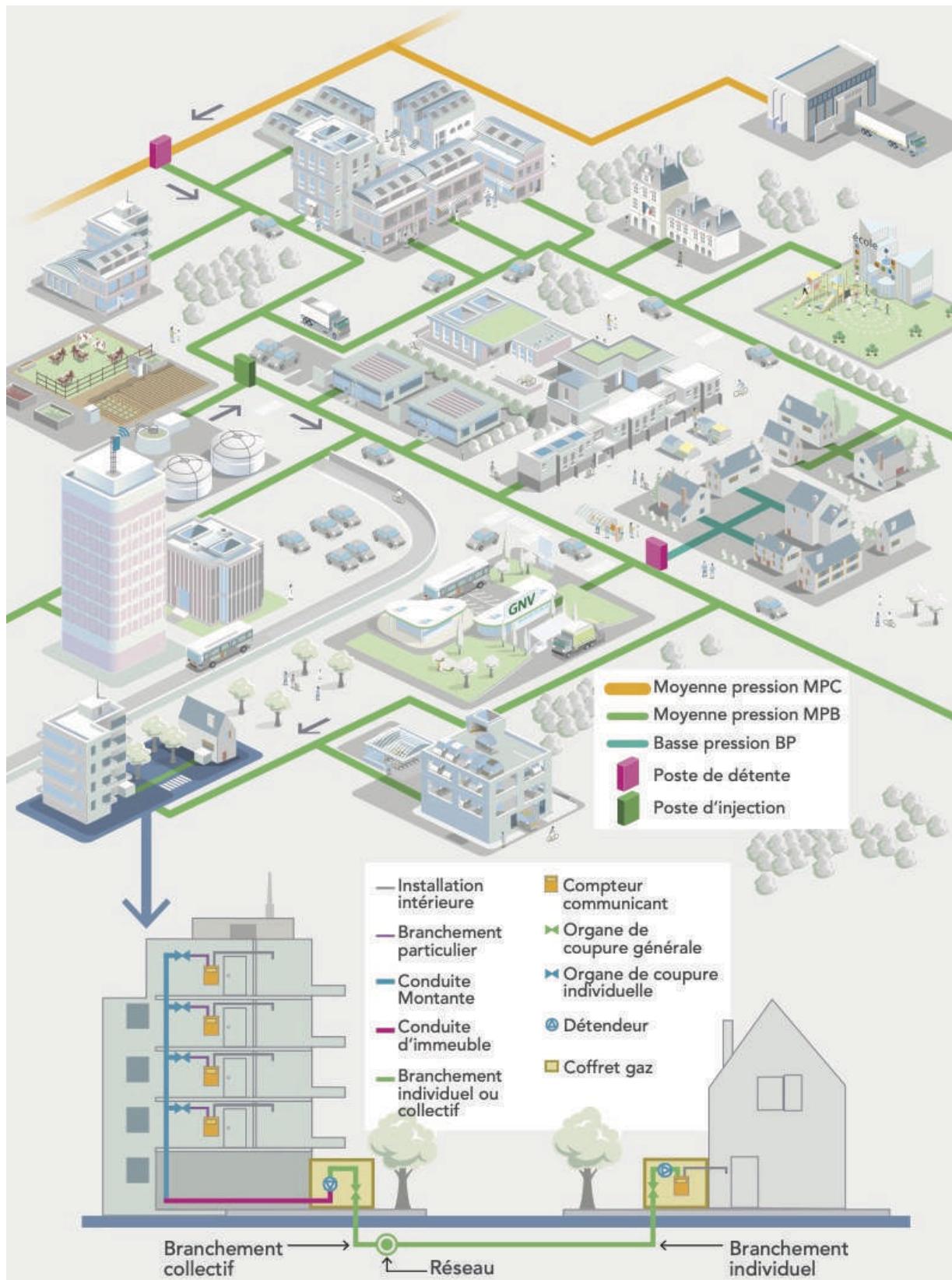


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	58
3.2	Les chantiers	65
3.3	Les investissements	69
3.4	La valorisation de votre patrimoine	81

3.1 Vos ouvrages



L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

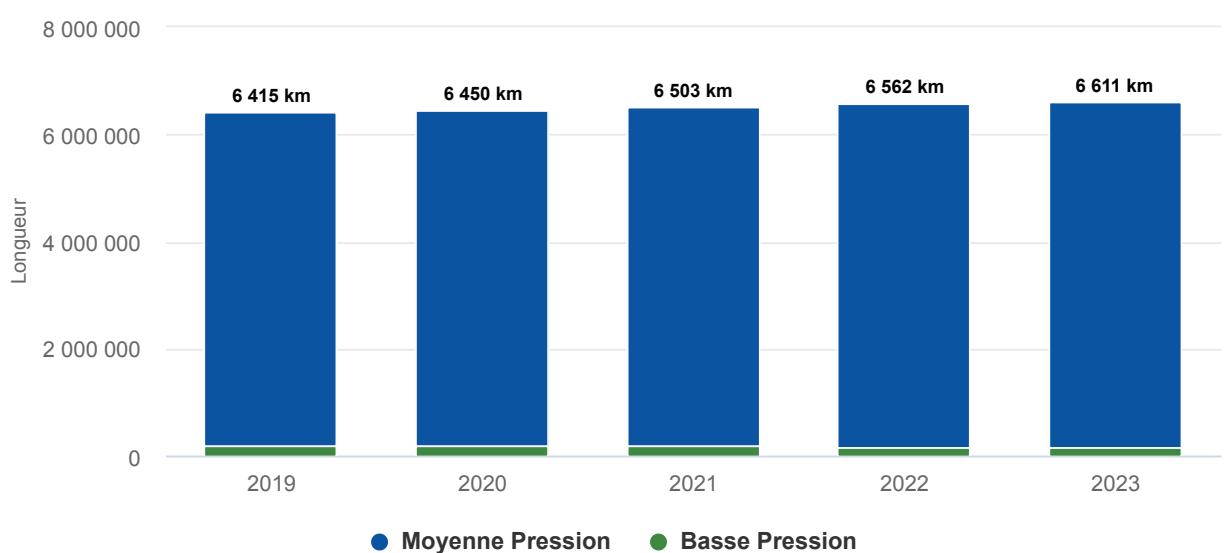
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2023,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2023



Évolution des canalisations par pression



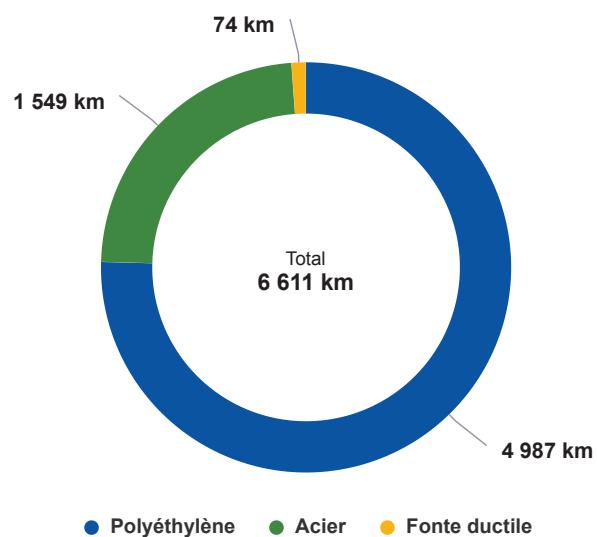
Le patrimoine de votre concession

L'inventaire des canalisations par type de matière

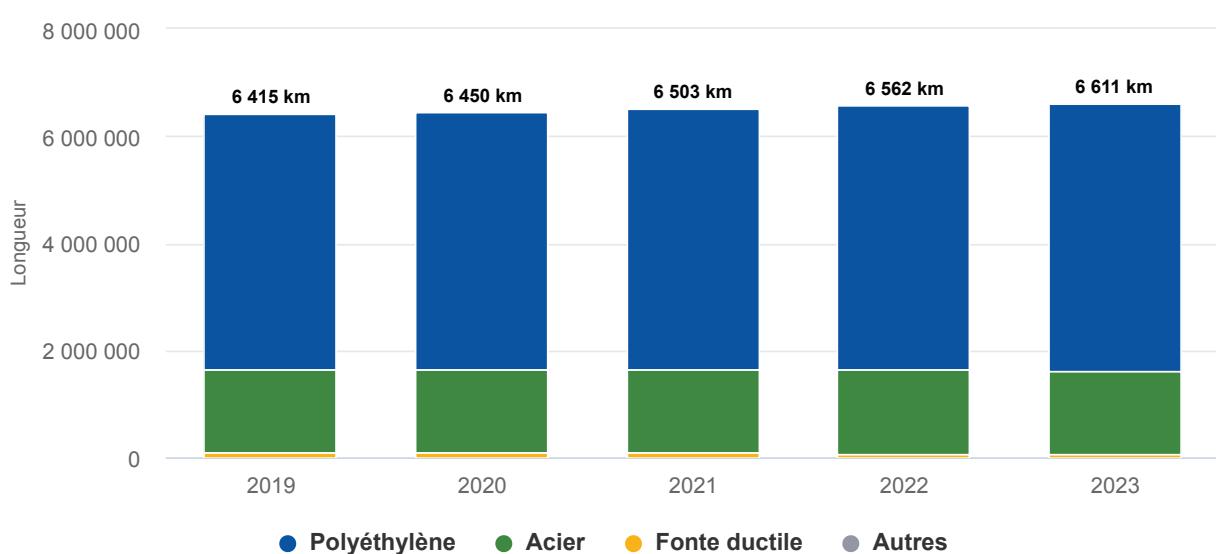
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2023,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2023



Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2021	2022	2023
Postes de détente réseau	265	251	242
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	2 630	2 645	2 602
Branchements collectifs	10 305	10 420	10 302

En 2023, l'âge moyen du réseau sur le département du Pas-de-Calais est de 29,5 ans.

Inventaires autres ouvrages

	2021	2022	2023
Conduites d'immeuble	9 217	9 229	9 059
Conduites montantes	5 844	5 855	5 714
Branchements individuels	351 793	353 747	354 976



L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé

Le patrimoine de votre concession

« Référentiel d’Inventaire d’Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460000 adresses et a ainsi permis d’identifier 150000 branchements collectifs supplémentaires dans l’inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l’issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l’inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l’objet d’une mise à jour coordonnée dans l’inventaire technique et l’inventaire comptable.

L’écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2023 est de 1,49% entre les deux bases patrimoniales.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d’ouvrages gaz ou à l’occasion d’actions correctives.

En 2023, sur votre concession 2 536 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

GRDF améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

L’indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l’inventaire technique et l’inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l’indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L’indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d’évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

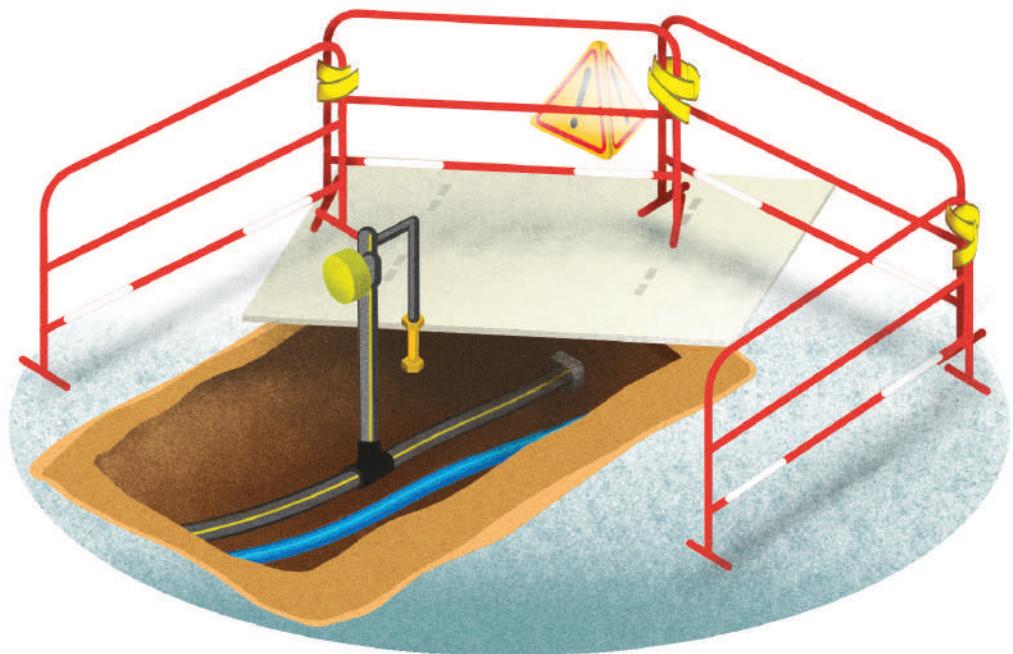
Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (n° 4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (n° 6), jusqu’à présent calculés à la maille nationale, sont depuis cette année calculés à la maille de chaque contrat.

Au national en 2023, l’indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l’indice de connaissance du patrimoine à l’échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2023
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	1
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	9
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		89



3.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- Les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV
 - Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.
 - Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.
 - Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.
- Les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...)
 - Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans le réseau de transport.

GRDF adapte ses métiers pour permettre l'injection de 100% de gaz vert d'ici 2050. GRDF entreprend ainsi la définition d'un modèle d'exploitation du réseau visant à faciliter l'injection et l'acheminement des gaz verts, en prenant en compte les besoins des parties prenantes et en assurant un haut niveau de performance et de sécurité. En particulier, cela nécessite de gérer les interfaces avec les producteurs pour l'adaptation de l'injection en fonction de la pression sur le réseau et la modulation de la production de gaz vert, mais aussi avec les consommateurs prépondérants pour leurs prévisions de consommation.

Le patrimoine de votre concession

En 2023, ces travaux ont représenté 39 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DE MONTREUIL - CONCHIL-LE-TEMPLE	3 847 m		
DIVERSES RUES - FRESNICOURT-LE-DOLMEN	3 597 m		
DIVERSES RUES - CAMBLIGNEUL	2 883 m		
DIVERSES RUES - AGNIERES	1 524 m		
RUE DES DAMES - RUITZ	1 306 m		
RUE DES MARTYRS - DOUVRIN	1 188 m		99
DEPARTEMENTALE 49 - CAPELLE-FERMONT	1 177 m		
DIVERSES RUES - SERVINS	1 159 m		

En 2023, les chantiers de raccordements et de transition écologique ont concerné 87 communes et 116 affaires.

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, ou à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2023, ces travaux ont concerné 828 m de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DE DESVRES - BAINCHUN	356 m	1	16
RUE DU 11 NOVEMBRE - HUBY-SAINTE-LEU	203 m		
ZAC DE LA TURQUERIE - CALAIS	126 m		
RUE HENRI PUYPE - ARQUES	82 m		1
RUE DU 11 NOVEMBRE - MARCONNE	42 m		
RUE ALFRED LAMBERT - BERCK	11 m	1	1
CITE DU 13 OUEST - SALLAUMINES	8 m		

En 2023, les chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers ont concerné 7 communes et 8 affaires.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2023, GRDF a modernisé 12 km de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE VICTOR HUGO - HERGIN-COUPIGNY	2 155 m		
ROUTE DEPARTEMENTALE - ARLEUX-EN-GOHELLE	2 022 m		
RUE VICTOR HUGO - NOEUX-LES-MINES	1 362 m		
RUE DU GENERAL DE GAULLE - BRUAY-LA-BUISSIERE	1 064 m		112
RUE DE LA CANCHE - SAINT-LAURENT-BLANGY	840 m		95
RUE JACQUEMONT - HESDIN	474 m	1	34
RUE DES IRIS ET DES JONQUILLES - DAINVILLE	423 m		53
PLACE DU MARÉCHAL FOCH - SAINT-OMER	378 m	8	17

En 2023, les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages ont concerné 49 communes et 70 affaires.

Les Travaux de déclassement

Travaux de déclassement	Longueur	brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DEPARTEMENTALE - ARLEUX-EN-GOHELLE	2012 m	0	0
RUE DU GENERAL DE GAULLE - BRUAY-LA-BUISSIERE	1464 m	0	116
RUE DE LA CANCHE - SAINT-LAURENT-BLANGY	909 m	0	99

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le patrimoine de votre concession



3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 967 M€ en 2023.

Près de la moitié des investissements totaux est consacrée à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Un tiers environ est dédié aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2023 est marquée par la finalisation du programme intensif de pose de compteurs communicants. Les investissements de modernisation du réseau enregistrent un nouvel accroissement. Le développement du biométhane et du GNV se poursuit, malgré un ralentissement conjoncturel lié aux conditions économiques des projets de méthanisation qui n'ont évolué qu'en juin 2023 avec les tarifs d'achat en guichet ouvert et qui seront complétés début 2024 par les tarifs d'achat en guichet fermé (appel d'offres) et la mise en place des Certificats de Production de Biogaz (les fournisseurs d'énergie seront incités financièrement à justifier un volume de Certificat de Production de Biogaz proportionnel à leur volume de gaz acheminé pour leur clients résidentiels et tertiaires). Dans la continuité de l'année 2022, les raccordements de clients affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz.

Le Projet Changement de Gaz en région Hauts-de-France

Le gisement de Groningue aux Pays-Bas alimente en gaz B (gaz à bas pouvoir calorifique) la majeure partie de la région Hauts-de-France et quelques communes de Seine Maritime. Les Pays-Bas ont décidé de stopper à horizon 2029 les exportations de gaz B.

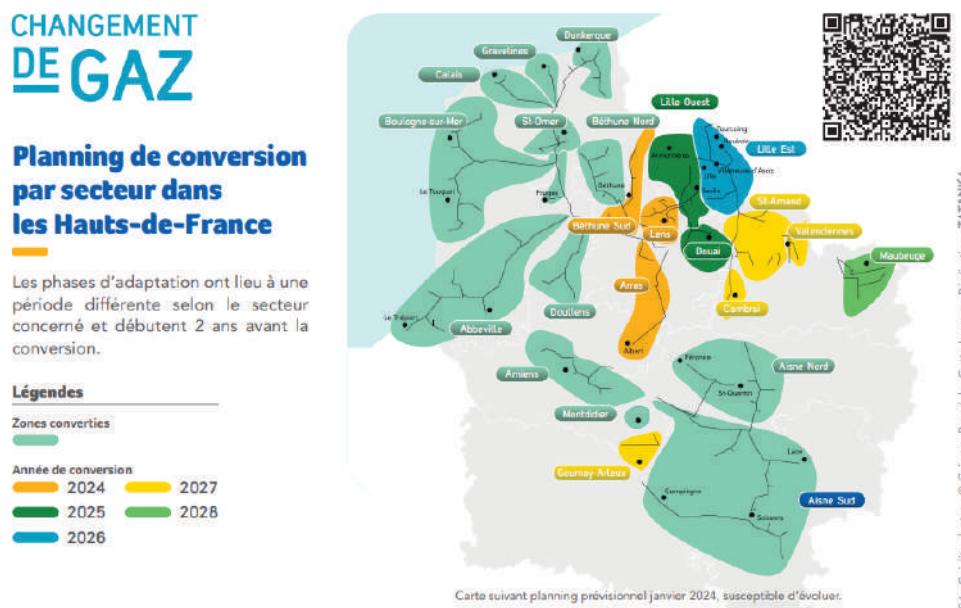
Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Les investissements relatifs au programme Changement de Gaz représentent environ 80 M€, 90% étant associés à des travaux sur les réseaux et 10% étant relatifs aux systèmes d'information. Les travaux sur les réseaux réalisés dans le cadre du projet correspondent principalement à des renouvellements de branchements (75%) et réseaux associés si nécessaire, des renouvellements de points de livraison et de postes de détente réseau ainsi que des changements de détendeurs en pied de CI/CM.

Sur votre concession,
le projet
Changement de Gaz a commencé

Le patrimoine de votre concession

En 2023, certaines communes peuvent être en inventaire, ou en réglage, ou converties. Pour d'autres, le projet Changement de gaz peut être à venir. La première phase de la conversion consiste en une phase d'inventaire visant à identifier l'ensemble des appareils gaz présents chez les clients de la zone à convertir. La seconde phase de la conversion consiste en l'abaissement de la pression et le réglage des appareils gaz.



01/2024 - Crédits photos : © Grégoire Biardel - Getty Images - Réalisation : TATANIA

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants, le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Ainsi, sur la période ATRD6, en moyenne 290 millions d'euros sont consacrés aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clefs de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (conduites, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2023.

Ils sont présentés en trois grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télélevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Les tableaux présentent les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine, l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Le patrimoine de votre concession



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	29 971 013	31 546 878	23 681 283
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	16 857 218	20 752 226	15 914 897
Premier établissement	9 699 938	12 593 912	8 297 548
Canalisations et distributions	4 384 658	8 239 842	4 974 450
Branchements	5 050 716	3 722 440	2 479 635
Branchements - Individuels	4 568 654	3 409 823	2 031 649
Ouvrages collectifs	482 066	312 616	447 985
Installations techniques	264 569	631 632	843 460
Postes de détente réseau	18 018	217 753	124 878
Protection cathodique	26 678	31 656	47 369
Autres installations	219 873	382 224	671 213
Renouvellement	7 157 278	8 158 321	7 617 351
Canalisations et distributions	4 781 297	4 732 695	4 911 828
Branchements	2 041 245	3 269 153	2 638 217
Branchements - Individuels	1 419 392	2 585 913	2 119 901
Ouvrages collectifs	621 855	683 242	518 317
Installations techniques	334 730	156 475	67 304
Postes de détente réseau	270 374	124 358	67 304
Protection cathodique	27 395	32 117	0
Autres installations	36 960	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	6 114 673	3 434 026	2 280 851
Compteurs et postes clients	5 461 156	2 788 546	1 597 696
Compteurs	4 698 005	2 255 152	1 151 575
Postes clients et équipements de télérelévé	763 174	533 397	446 116
Installations techniques	653 518	645 480	683 156
Postes biométhane	653 518	645 480	683 156
BIENS MUTUALISÉS	6 999 122	7 360 626	5 485 531
Mobilier et immobilier	1 910 854	1 443 260	1 113 960
Outils, Mobilier et Matériels Divers	803 718	681 979	552 007
Aménagements	616 522	222 348	325 870
Autres équipements	490 604	538 950	236 084
Véhicules et engins d'exploitation	259 545	83 741	475 444
Immobilisations incorporelles	4 828 714	5 833 613	3 896 110
Projets informatiques	4 183 405	5 169 051	3 474 816
Autres immobilisations incorporelles	645 318	664 556	421 311

Le patrimoine de votre concession

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	33 851 863	29 053 409	22 248 754	17 127 204	14 546 803	15 199 551
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10 511 159	10 742 695	6 343 553	4 220 003	2 729 996	3 490 003
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	4 633 819	2 885 033	1 570 454	1 629 998	1 335 001	1 080 000
Lotissements, zones d'aménagement	1 911 221	2 174 619	1 684 344	749 998	500 009	330 004
Raccordements de clients importants	1 467 417	2 170 388	1 351 742	789 998	624 992	479 991
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	2 372 395	3 505 319	1 721 602	1 050 014	270 000	1 599 995
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	1 616 495	643 077	855 335	350 003	350 003	350 003
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	8 081 472	8 609 653	8 305 882	5 800 007	4 799 997	4 799 997
Investissements de structure des ouvrages	1 062 983	360 749	564 653	400 000	400 000	400 000
Dont restructurations et renforcements	408 418	784	0	0	0	0
Dont schéma de vannage	654 565	359 965	564 653	400 000	400 000	400 000
Modernisation des ouvrages	7 018 489	8 248 900	7 741 231	5 399 999	4 400 007	4 400 007
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	308 650	2 263 798	3 904 787	2 999 997	1 999 999	1 999 999
Dont branchements et ouvrages collectifs	1 324 364	1 235 295	1 056 923	699 992	699 992	699 992
Autres investissements de modernisation	5 385 476	4 749 807	2 779 522	1 700 008	1 700 008	1 700 008
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	639 739	684 450	421 204	408 479	541 378	338 083
COMPTAGE	7 316 721	3 413 258	1 442 386	398 221	496 133	582 177
Projet Compteurs Communicants Gaz	5 592 993	2 661 709	735 683	0	0	0
Postes de livraison clients	385 742	388 986	370 845	199 995	199 995	199 995
Compteurs et télérelevé	1 337 996	362 567	335 859	198 211	296 126	382 181
AUTRES	5 686 260	4 960 269	4 880 419	5 950 501	5 629 289	5 639 290
Logistique	1 699 999	1 155 127	1 834 865	2 214 421	1 882 196	2 150 551
Véhicules	259 545	83 741	475 444	396 428	621 873	613 506
Immobilier	384 264	479 502	628 927	1 286 691	729 526	1 081 063
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	1 056 195	591 890	730 476	531 323	530 780	455 997
Système d'information	3 986 251	3 805 143	3 045 555	3 736 076	3 747 122	3 488 715

Les investissements : flux de dépenses de l'année par famille d'ouvrage

	2021	2022	2023
TOTAL	33 851 863	29 053 409	22 248 754
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	19 621 766	19 236 695	15 258 411
Premier établissement	8 568 239	9 332 807	6 963 757
Conduites de distribution (P)	3 767 481	5 995 087	4 202 101
Branchements (P)	4 779 073	3 267 116	2 105 943
Branchements - Individuels (P)	4 388 279	3 039 553	1 801 070
Ouvrages - Collectifs (P)	390 795	227 560	304 877
Branchements collectifs (P)	318 303	162 625	191 581
Conduites montantes (P)	40 579	36 276	66 419
Conduites d'immeubles (P)	31 915	28 662	46 878
Installations techniques (P)	21 690	70 610	655 713
Postes de détente réseau (P)	18 018	67 103	77 217
Protection Cathodique (P)	0	2 546	47 369
Autres installations (P)	3 672	961	531 126
Renouvellement	11 053 530	9 903 874	8 294 663
Conduites de distribution (R)	6 988 046	5 967 383	5 251 034
Branchements (R)	2 969 114	3 357 104	2 972 351
Branchements - Individuels (R)	2 192 562	2 623 725	2 295 634
Ouvrages - Collectifs (R)	776 553	733 374	676 718
Branchements Collectifs (R)	203 562	331 891	319 474
Conduites montantes (R)	206 037	306 467	174 392
Conduites d'immeubles (R)	366 957	95 017	182 852
Installations techniques (R)	1 096 364	579 393	71 273
Postes de détente (R)	328 080	193 084	38 436
Protection Cathodique (R)	40 781	0	8 198
Autres installations (R)	727 503	386 313	24 639
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	7 560 643	3 853 202	1 569 647
Compteurs et postes clients	6 989 537	3 109 016	1 323 283
Compteurs	5 992 570	2 492 674	920 924
Postes clients et équipements de télérelevé	996 997	616 336	402 366
Installations techniques	571 107	744 185	246 363
Postes biométhane	571 107	744 185	246 363
BIENS MUTUALISES	6 669 429	5 963 498	5 420 703
Mobilier et immobilier	1 783 887	1 390 161	1 478 515
Outils, Mobilier et Matériels Divers	847 702	476 032	588 778
Aménagements	384 263	479 502	628 927
Autres équipements	551 940	434 623	260 805
Véhicules et engins d'exploitation	259 545	83 739	475 444
Immobilisations incorporelles	4 626 000	4 489 570	3 466 740
Projets informatiques	3 986 251	3 813 725	3 046 100
Autres immobilisations incorporelles	639 739	675 778	420 647

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions correspondent à la meilleure estimation de GRDF à la date de leur

élaboration. Elles restent cependant soumises à divers aléas, qu'il s'agisse d'initiatives externes (par exemple, raccordements de nouveaux clients et/ou producteurs de biométhane, modifications d'ouvrages à la demande de tiers) ou de l'évolution de la programmation des travaux, notamment dans le cadre de la coordination avec les programmes des collectivités et autres occupants de la voirie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Remarques sur les données 2020-2022

- Les données de 2020, 2021 et 2022 ont été corrigées par rapport à celles du CRAC 2022 afin de prendre en compte certains des ouvrages situés sur les communes de Doudeauville et Bezinghem mais rattachés au contrat historique de la FDE62.
- De plus, des dépenses relatives à certaines affaires, en lien notamment avec des postes biométhane, ont fait l'objet de correctifs en 2022. Ces écarts entre la version publiée lors du CRAC 2022 et le proforma 2022 publié cette année font l'objet d'une analyse en cours au niveau national.

Les écarts de 2022 entre les deux versions sont précisés dans les tableaux ci-après :

Investissements par finalité - flux 2022			
Crac 2023 vs. Crac 2022			
	2022 Proforma CRAC 23	2022 Publication CRAC 22	Ecarts
TOTAL	29 053 409	29 208 039	-154 630
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10 742 695	10 897 326	-154 631
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	2 885 033	2 881 889	3 144
Lotissements, zones d'aménagement	2 174 619	2 174 619	0
Raccordements de clients importants	2 170 388	2 170 388	0
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	3 505 319	3 657 389	-152 070
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	643 077	643 077	0
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	8 609 653	8 609 653	0
Investissements de structure des ouvrages	360 749	360 749	0
Dont restructurations et renforcements	784	784	0
Dont schéma de vannage	359 965	359 965	0
Modernisation des ouvrages	8 248 900	8 248 900	0
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	2 263 798	2 263 798	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	1 235 295	1 235 295	0
Autres investissements de modernisation	4 749 807	4 749 807	0
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	684 450	684 450	0
COMPTAGE	3 413 258	3 413 258	0
Projet Compteurs Communicants Gaz	2 661 709	2 661 709	0
Postes de livraison clients	388 986	388 986	0
Compteurs et télérelévé	362 567	362 567	0
AUTRES	4 960 269	4 960 269	0
Logistique	1 155 127	1 155 127	0
Véhicules	83 741	83 741	0
Immobilier	479 502	479 502	0
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	591 890	591 890	0
Système d'information	3 805 143	3 805 143	0

Investissements par famille d'ouvrages - flux 2022 Crac 2023 vs. Crac 2022

	2022 Proforma CRAC 23	2022- pubilcation CRAC 22	écart
TOTAL	29 053 409	29 208 037	-154 628
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	19 236 695	19 216 144	20 551
Premier établissement	9 332 807	9 335 383	-2 576
Conduites de distribution (P)	5 995 087	6 000 790	-5 703
Branchements (P)	3 267 116	3 263 984	3 132
Branchements - Individuels (P)	3 039 553	3 036 421	3 132
Ouvrages - Collectifs (P)	227 560	227 564	-4
Branchements collectifs (P)	162 625	162 628	-3
Conduites montantes (P)	36 276	36 275	1
Conduites d'immeubles (P)	28 662	28 661	1
Installations techniques (P)	70 610	70 609	1
Postes de détente réseau (P)	67 103	67 103	0
Protection Cathodique (P)	2 546	2 546	0
Autres installations (P)	961	961	0
Renouvellement	9 903 874	9 880 761	23 113
Conduites de distribution (R)	5 967 383	5 942 176	25 207
Branchements (R)	3 357 104	3 357 102	2
Branchements - Individuels (R)	2 623 725	2 623 726	-1
Ouvrages - Collectifs (R)	733 374	733 376	-2
Branchements Collectifs (R)	331 891	331 891	0
Conduites montantes (R)	306 467	306 467	0
Conduites d'immeubles (R)	95 017	95 018	-1
Installations techniques (R)	579 393	581 484	-2 091
Postes de détente (R)	193 084	193 083	1
Protection Cathodique (R)	0	0	0
Autres installations (R)	386 313	388 401	-2 088
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	3 853 202	4 028 395	-175 193
Compteurs et postes clients	3 109 016	3 109 023	-7
Compteurs	2 492 674	2 492 680	-6
Postes clients et équipements de télérelevé	616 336	616 342	-6
Installations techniques	744 185	919 373	-175 188
Postes biométhane	744 185	919 373	-175 188
BIENS MUTUALISES	5 963 498	5 963 498	0
Mobilier et immobilier	1 390 161	1 390 163	-2
Outilages, Mobilier et Matériels Divers	476 032	476 034	-2
Aménagements	479 502	479 500	2
Autres équipements	434 623	434 629	-6
Véhicules et engins d'exploitation	83 739	83 745	-6
Immobilisations incorporelles	4 489 570	4 489 589	-19
Projets informatiques	3 813 725	3 813 794	-69
Autres immobilisations incorporelles	675 778	675 795	-17

Faits marquants sur le Pas-de-Calais

Développement et transition écologique :

Sur la période 2020-2022, les investissements de développement ont atteint des niveaux historiques. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de raccordements que ce soit pour les particuliers/petits professionnels ou pour les clients importants (avec notamment le raccordement de l'industriel ACC à Billy-Berclau en 2022).

Entre 2020 et 2023, les investissements de transition écologique atteignent eux aussi des valeurs sans précédent. Ceux-ci permettent, entre autres, d'accueillir sur le réseau de nouveaux sites de production de biométhane (à l'instar des sites de *Frévin-Capelle en 2023, Saint-Laurent-Blangy en 2024 et Nempong-Saint-Firmin en 2024*) et d'assurer leur injection via la construction de maillages (*maillage Agnières-Barlin*). Le raccordement de la station GNV de Saint-Laurent-Blangy permet également d'expliquer le pic d'investissement de transition écologique en 2022.

Les prévisions d'investissements 2024-2025 indiquent une baisse par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par l'impact du contexte réglementaire (RE2020) sur le développement. En ce qui concerne la transition écologique la baisse est engendrée par la diminution du nombre de projets d'injection de gaz vert (liée au contexte économique notamment à l'augmentation des prix de l'électricité ainsi que des taux d'emprunts) et par l'absence à date de projet de construction de station GNV nécessitant de lourds investissements sur le réseau de distribution. L'évolution de la réglementation autour du biométhane a toutefois permis de relancer une dynamique qui devrait se concrétiser à partir de 2026.

Modification d'ouvrage à la demande de tiers :

En 2023, des projets tiers ont généré des chantiers de déplacement d'ouvrages de grande ampleur (*Dévoiement de la Ternoise à Huby-Saint-Leu, renforcement de la RD341 à Baincthun, etc...*).

Ces investissements sont cependant difficiles à prévoir avec précision puisqu'ils sont issus de demandes de tiers. La prévision 2024-2025 est basée sur les demandes de modification d'ouvrages qui ont d'ores et déjà été transmises à GRDF. Celle-ci intègre notamment des déplacements d'ouvrages sur les communes de Bourlon et de Sauchy-Lestrée rendus nécessaires par le projet du Canal Seine Nord Europe.

Adaptation et modernisation des ouvrages (sécurité industrielle) :

Entre 2019 et 2023, de nombreux investissements ont été réalisés dans le cadre de la préparation des réseaux au changement de gaz. Dans les zones concernées, cette période a été une opportunité pour anticiper certains travaux (renouvellements de réseaux, de branchements et de postes de détente) initialement prévus à moyen terme. La réalisation de ces travaux, en concomitance avec la préparation des réseaux à la bascule en gaz H, résulte en une optimisation du calendrier travaux, réduisant ainsi le nombre d'interventions et par conséquent l'impact pour les riverains.

En 2023, l'adaptation et la modernisation des ouvrages (sécurité industrielle) est le pôle d'investissements majoritaire. Cela s'explique par un programme travaux de renouvellement de réseaux important (fonte ductile notamment pour ~1,3 M€), l'achèvement des travaux de préparation au changement de gaz (~1,3 M€) et la poursuite du programme de renouvellement des ouvrages en immeubles (~350 k€).

Après un pic sur la période 2019-2023 (avec une perturbation en 2020 liée à la crise Covid), il est prévu que les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages retrouvent un niveau supérieur à leur niveau historique. La grande majorité des travaux de préparation des réseaux au changement de gaz est désormais terminée. C'est pour cette raison que les prévisions d'investissements sur 2024-2025 sont inférieures aux investissements des années précédentes. Cependant, en comparaison avec la période

2015-2018, les prévisions sont en hausse, notamment en raison du programme de renouvellement des réseaux en fonte ductile.

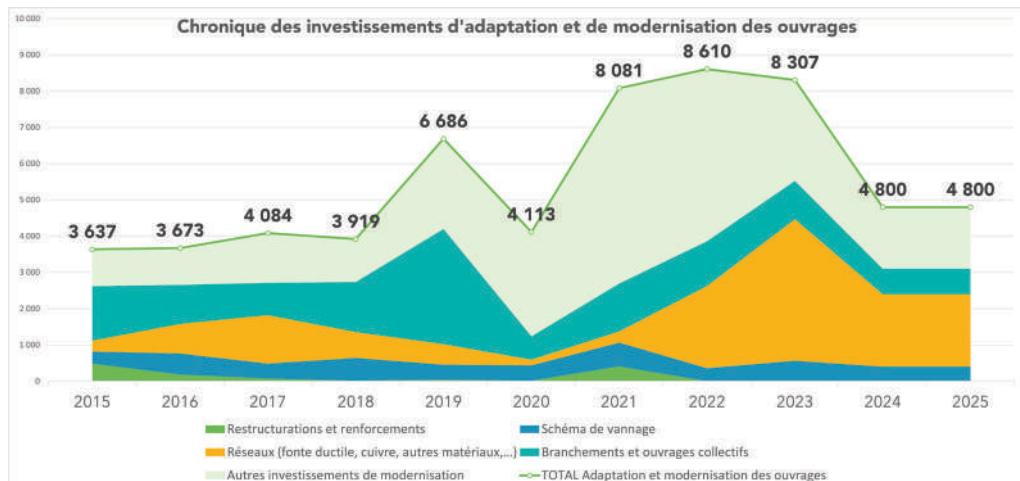
Réalisé 2023, comparatif avec les résultats présentés lors de la conférence départementale

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissements à la maille du Pas-de-Calais réalisées en 2023 et présentées lors de la conférence départementale de février en comparaison avec les chiffres définitifs du CRAC . Pour l'exercice 2023, les principaux écarts par rapport à la version de la conférence départementale portent sur les éléments suivants :

- Raccordements individuels : -103 k€. Il s'agit d'un écart par rapport à l'estimation réalisée pour la conférence départementale. En effet, la part des raccordements «branchements secs» du Pas-de-Calais par rapport aux dépenses de la région avait été légèrement sur-évaluée lors de la conférence de février.
- Raccordements Biométhane : -751 k€. Dans les chiffres présentés lors de la conférence départementale, les investissements des raccordements des installations biométhane sont présentés hors réfaction, contrairement aux chiffres présentés dans le cadre des CRAC.
- Adaptation et modernisation des ouvrages : +136 k€, correspondant à l'estimation des investissements de pose de DPBE (Dispositif de Protection sur Branchement Existant) sous-évalués en début d'année.

(k€)	Réalisé						CRAC	Ecart
	Conférence départementale							
(k€)	2018	2019	2020	2021	2022 Proforma	2023 estimé	2023	Ecart
DEVELOPPEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	6 960	7 834	8 654	10 816	10 754	7 185	6 316	-870
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	2 388	3 220	3 356	4 690	2 897	1 661	1 558	-103
Lotissements, zones d'aménagement	2 276	2 228	1 700	1 911	2 174	1 684	1 684	0
Raccordements de clients importants	1 207	1 248	1 127	1 469	2 170	1 367	1 352	-16
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	1 072	675	2 435	2 372	3 505	2 473	1 722	-751
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	929	882	708	1 617	643	827	855	28
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES (sécurité indus.)	3 919	6 687	4 113	8 081	8 610	8 171	8 306	135
Investissements de structure des ouvrages	643	454	437	1 063	361	565	565	0
Dont restructurations et renforcements	15	44	11	408	1	0	0	0
Dont schéma de vannage	628	409	426	655	360	565	565	0
Modernisation des ouvrages	3 276	6 234	3 676	7 018	8 249	7 606	7 741	135
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	712	570	154	309	2 264	3 905	3 905	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	1 379	3 176	647	1 324	1 235	921	1 057	136
Autres investissements de modernisation	1 184	2 487	2 875	5 385	4 750	2 780	2 780	-1

Le patrimoine de votre concession



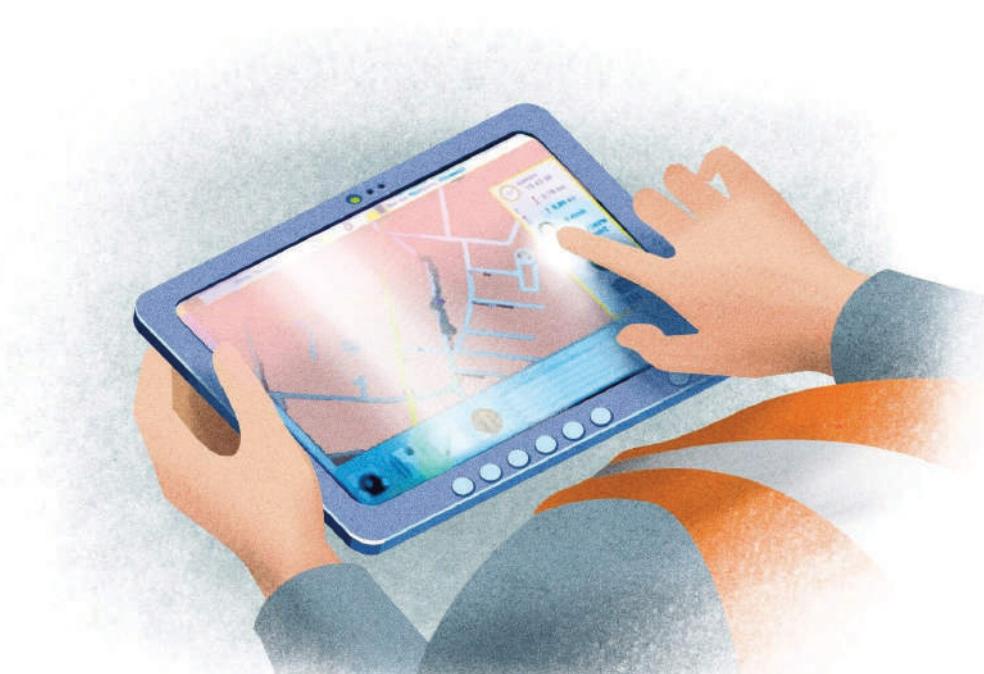
3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2023.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	803 670 739	418 726	68 748 922
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	653 777 929	418 726	68 748 840
Canalisation de distribution	382 393 827	390 092	37 133 309
Branchements	261 686 272	2 500	31 575 760
Branchements individuels	222 011 526	2 500	26 994 496
Ouvrages collectifs	39 674 736	0	4 581 255
Installations techniques	9 697 841	26 134	39 774
Postes de détente réseau	4 663 408	26 134	37 945
Protection cathodique	1 536 813	0	1 829
Autres installations	3 497 619	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	60 052 237	0	0
Compteurs et postes clients	55 741 148	0	0
Compteurs	45 992 482	0	0
Postes clients et équipements de télérelévé	9 748 669	0	0
Installations techniques	4 311 091	0	0
Postes biométhane	4 311 091	0	0
BIENS MUTUALISÉS	89 840 578	0	57
Mobilier et immobilier	19 749 579	0	57
Outilages, Mobilier et Matériels Divers	5 575 348	0	0
Aménagements	10 110 358	0	0
Génie civil	158 234	0	57
Terrains	43 846	0	0
Autres équipements	3 861 788	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	3 924 659	0	0
Véhicules GNV	343 398	0	0
Autres véhicules	3 581 276	0	0
Immobilisations incorporelles	66 166 328	0	0
Projets informatiques	51 200 861	0	0
Autres immobilisations incorporelles	14 965 461	0	0



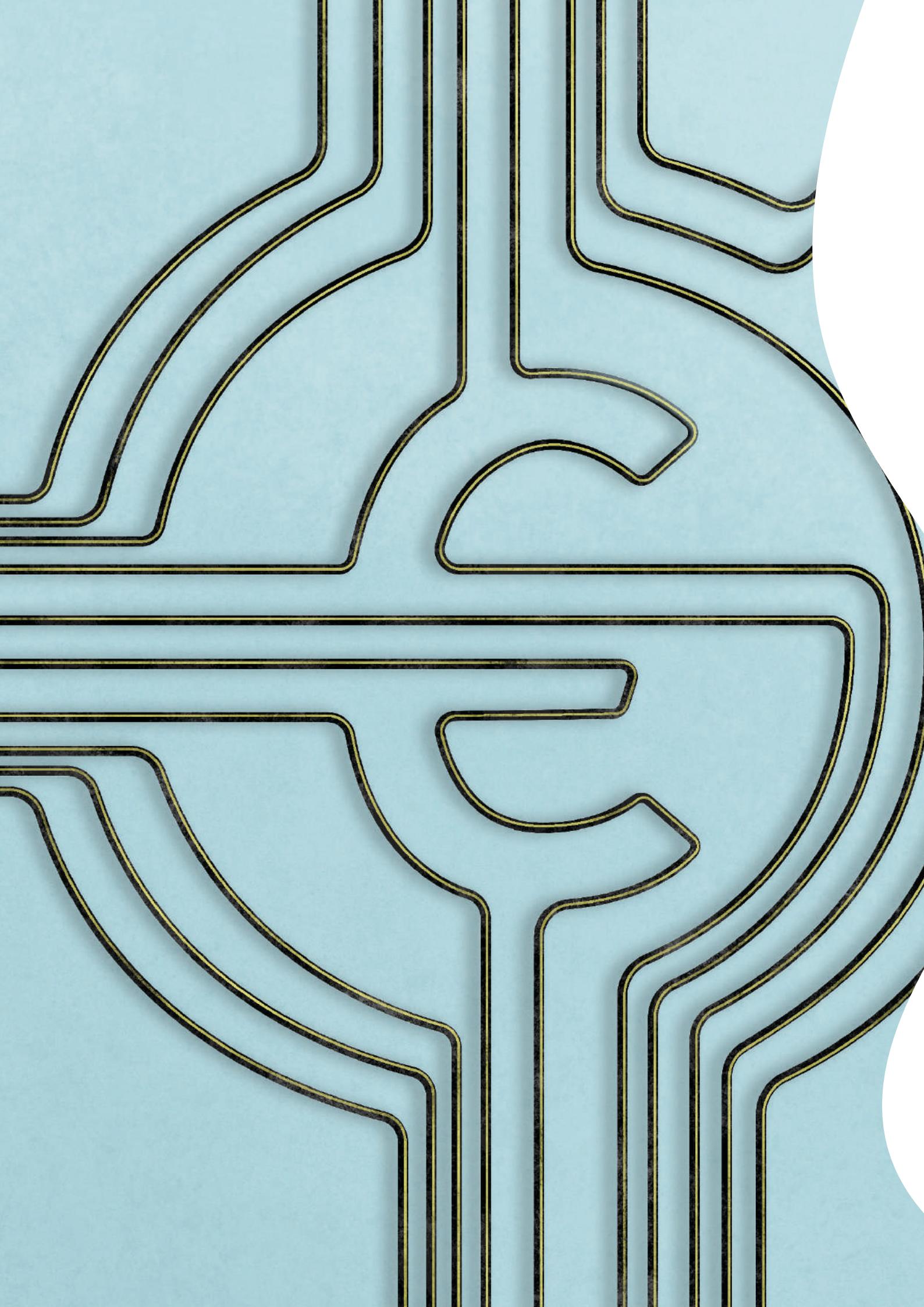
La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de votre concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de votre concession.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. rééval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	505 335 035	491 477 474	33 318 681	21 701 707	55 020 395
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	434 499 665	423 985 824	23 027 259	18 064 834	41 092 082
Canalisation de distribution	253 210 325	248 609 793	12 432 400	10 538 254	22 970 649
Branchements	175 859 297	169 631 753	10 232 151	7 290 359	17 522 507
Branchements individuels	150 967 322	145 434 515	8 749 082	6 253 988	15 003 061
Ouvrages collectifs	24 891 975	24 197 254	1 483 071	1 036 371	2 519 439
Installations techniques	5 430 036	5 744 275	362 711	236 218	598 927
Postes de détente réseau	2 960 185	2 933 064	140 442	123 596	264 040
Protection cathodique	557 028	546 541	57 854	23 758	81 615
Autres installations	1 912 827	2 264 671	164 409	88 857	253 272
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	38 606 020	37 010 104	3 623 503	2 169 881	5 793 388
Compteurs et postes clients	35 521 065	33 919 465	3 172 589	2 034 129	5 206 727
Compteurs	32 129 069	30 637 875	2 680 613	1 857 856	4 538 466
Postes clients et équipements de télélevé	3 391 996	3 281 568	491 977	176 270	668 246
Installations techniques	3 084 953	3 090 638	450 915	135 749	586 663
Postes biométhane	3 084 953	3 090 638	450 915	135 749	586 663
BIENS MUTUALISÉS	32 229 345	30 481 557	6 667 924	1 466 986	8 134 933
Mobilier et immobilier	9 718 226	9 044 696	1 558 207	470 995	2 029 204
Outils, Mobilier et Matériels Divers	2 595 052	2 405 884	628 023	114 858	742 867
Aménagements	3 182 223	2 782 715	678 307	135 199	813 515
Génie civil	52 072	48 193	3 869	2 129	5 999
Terrains	470 884	470 884	0	19 309	19 309
Autres équipements	3 417 976	3 337 023	248 010	199 499	447 509
Véhicules et engins d'exploitation	1 008 118	1 103 014	380 921	50 623	431 528
Véhicules GNV	7 209	2 444	4 767	236	5 028
Autres véhicules	1 000 918	1 100 578	376 154	50 360	426 500
Immobilisations incorporelles	21 503 008	20 333 826	4 728 805	945 396	5 674 187
Projets informatiques	17 948 882	17 041 376	4 060 504	792 059	4 852 565
Autres immobilisations incorporelles	3 554 118	3 292 465	668 310	153 318	821 609



04

Le compte d'exploitation

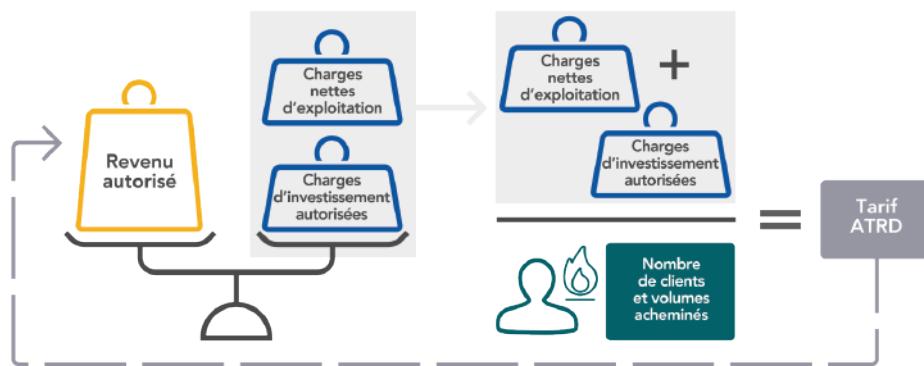
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	86
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	90
4.3	Les recettes	96
4.4	Les charges	98
4.5	L'équilibre financier	103

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période ATRD6

Chaque année, la grille tarifaire a évolué au 1^{er} juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N + X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la période ATRD6,
- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à ±2%,

correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Au 1^{er} juillet 2023, le tarif a augmenté de 4,30%.

La grille applicable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	42,24 €	33,23 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	139,44 €	8,93 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	982,92 €	6,42 €		
T4	> 5 000 MWh/an	16 069,56 €	0,87 €	213,00 €	106,44 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	38 262,96 €	106,20 €	69,72 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Bilan ATRD6

La période ATRD6 a été marquée par une série d'événements exceptionnels par leur ampleur, qu'il s'agisse de la crise sanitaire, de la flambée des prix de l'énergie et de l'inflation, de la guerre en Ukraine et des conséquences de plus en plus visibles du dérèglement climatique.

Sur la même période, la réglementation sur la place du gaz s'est fortement durcie générant une baisse des nouveaux raccordements accentuée notamment par les effets de la crise ukrainienne, dont les conséquences en termes d'efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie demandés se sont traduites par une baisse significative des volumes acheminés sur le réseau de distribution.

GRDF a ainsi connu une baisse sans précédent de la consommation corrigée du climat de -7% en 2022 par rapport à 2021, puis de -6,5% en 2023 par rapport à 2022.

La période tarifaire ATRD6 s'achève donc avec une réduction des consommations annuelles à climat de référence d'environ 37 TWh et du solde clients de moins

Le compte d'exploitation

153 000 clients, par rapport au point de sortie ATRD6 initialement prévu.

Dans un tel contexte, GRDF a réussi à contenir en partie les pressions inflationnistes exceptionnelles et à assurer ses missions de sécurité et de continuité de service, tout en finalisant dans les délais et dans l'enveloppe budgétaire allouée le déploiement des compteurs communicants, en respectant les impératifs liés au projet changement de gaz, et en accompagnant le développement des gaz renouvelables, seule EnR à avoir atteint par anticipation les objectifs fixés dans la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie en vigueur, avec plus de 12 TWh injectés à fin 2023.

Sur la période 2020-2023, la combinaison de l'attrition du portefeuille clients, de la baisse des consommations (accentuée par la succession des aléas climatiques chauds) et de la hausse des dépenses non manœuvrables liée à la fin de l'apurement du CRCP de fin de période ATRD4, l'inflation, aurait dû conduire à des hausses tarifaires plus importantes que les évolutions annuelles obtenues par GRDF.

En effet, les mécanismes régulatoires décrits au paragraphe précédent ont limité les évolutions tarifaires à moins de 4% sur la période ATRD6, alors que l'inflation cumulée s'établit à plus de 12% sur la même période.

Dans ce contexte exceptionnel, la période ATRD6 s'achève donc avec :

- un solde du CRCP très élevé (estimé à 905 M€ au 31 décembre 2023), qui se reporte sur la période ATRD7,
- des hausses notables de tous les coûts liées à l'inflation,
- une dégradation du solde clients,
- une diminution sensible des volumes acheminés.

L'ensemble de ces facteurs se répercutent donc sur la période ATRD7.

Perspectives ATRD7 pour la période 2024-2027

Le 15 février 2024, la CRE a publié la délibération relative à la prochaine période tarifaire (n° 2024-40), dite ATRD7, qui débutera le 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 4 ans. Cette délibération fait suite aux discussions tarifaires qui se sont déroulées tout au long de l'année 2023, et ont donné lieu notamment à une consultation publique lancée par la CRE en octobre 2023.

Le nouveau tarif ATRD7 est en hausse de 27,5%, dont les trois-quarts sont un effet report dû aux aléas de la précédente période tarifaire (cf. ci-dessus), avec un tarif qui est resté stable dans une période marquée par la crise sanitaire, la crise énergétique majeure et l'accélération des aléas climatiques (avec pour conséquence un solde du CRCP de fin d'ATRD6 inédit, estimé à 905 M€).

Ainsi, la hausse moyenne des différents termes tarifaires au 1^{er} juillet 2024 s'explique de la manière suivante :

- Prise en compte des effets hérités de la période tarifaire ATRD6 correspondant (+20%)
- Intégration des évolutions pour la période à venir (+7,5%)
 - 5,9% dus à la baisse estimée des consommations (recalage des trajectoires en entrée d'ATRD7)
 - 1,6% en raison de l'augmentation des charges à couvrir sur la période ATRD7

Pour déterminer les trajectoires de charges à couvrir, la CRE a retenu un taux de rémunération réel avant impôts des investissements de 4,0% pour GRDF (contre 4,1% pour l'ATRD6), et un arbitrage significatif sur les charges nettes d'exploitation de 740 M€ en cumul sur la période, soit environ -10% par rapport à la demande de GRDF.

Les mécanismes de régulation incitative liée à la qualité de service et à la maîtrise des dépenses d'investissements ont également été renforcés, avec notamment l'introduction d'un malus en cas de dépassement de l'enveloppe d'investissements allouée (hors investissements liés aux gaz verts).

Ce nouveau tarif, exigeant, nécessitera des efforts de performance encore accrus par rapport à la période précédente et contribuera ainsi à maintenir la compétitivité des solutions gaz pour ses 11 millions de clients.

Enfin, pour limiter les effets report d'une période tarifaire à l'autre, GRDF et la CRE ont travaillé de concert pour faire évoluer le cadre et la structure du nouveau tarif afin de préparer l'avenir et rendre le modèle régulatoire des infrastructures de distribution gaz plus résilient.

En tant que distributeur responsable et entreprise de service public, GRDF assurera pleinement ses missions essentielles au service des collectivités et de ses clients.

La sécurité et le verdissement du gaz restent les priorités de GRDF qui ne transigera pas sur ces engagements. Le tarif ATRD7 donne les moyens à GRDF de contribuer à la transition écologique, notamment s'agissant des ressources allouées à l'accueil des gaz renouvelables et bas carbone dans les réseaux. L'objectif de GRDF reste inchangé : 20% de gaz vert dans les réseaux en 2030 et 100% en 2050, perspectives confirmées par le rapport récent de la CRE sur l'avenir des infrastructures gazières (« Avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050, dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone », 2023).

GRDF jouera pleinement son rôle pour accompagner la décarbonation et préserver un mix énergétique équilibré et diversifié. Exigeante sur sa performance opérationnelle et sur le maintien de la qualité de service à ses clients, GRDF continuera de promouvoir des solutions d'efficacité énergétique et de sobriété.

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Note sur les données 2022

La mission de contrôle sur la méthode d'élaboration des comptes d'exploitation des concessions réalisée par le Commissaire aux Comptes de GRDF sur les données publiées dans le CRAC 2022 a mis en lumière une anomalie significative sur les recettes d'acheminement. Cette anomalie a été causée par un problème informatique de synchronisation des tables utilisées par l'outil de GRDF en charge du calcul des recettes d'acheminement, et ne remet pas en cause la méthodologie retenue. Compte tenu de l'ampleur de l'anomalie (à la maille France, sous-estimation des recettes d'acheminement d'environ 55 M€), GRDF a décidé, afin de vous communiquer des données cohérentes, de corriger également les données de l'année 2022. Ainsi, les montants affichés dans le CRAC 2023 pour l'année 2022 peuvent être différents des montants 2022 publiés dans le CRAC 2022.

Quelques ajustements mineurs ont également été apportés sur d'autres données économiques.

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, certains aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). En 2023, le recalage de l'inflation et des prix de l'énergie à la hausse, ainsi que l'impact des efforts de sobriété sur la baisse des consommations, représentent également un impact très significatif pris en compte dans le CRCP.

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,

Le compte d'exploitation

- l'impact du climat, ainsi que des efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.



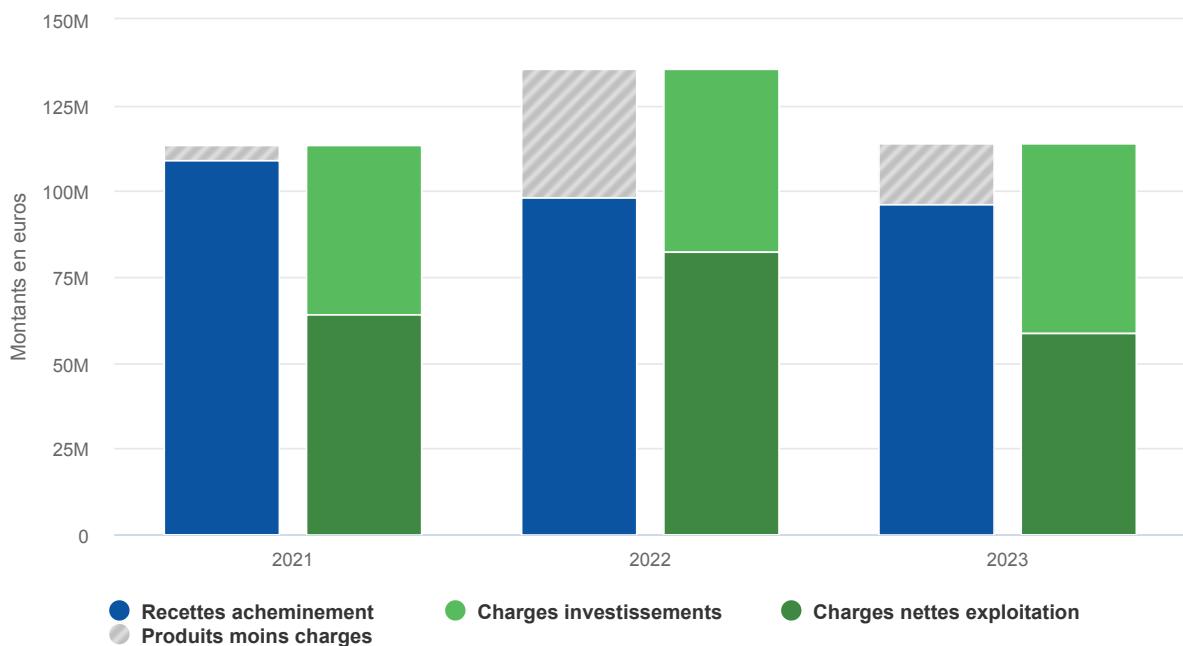
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	109 249 K€	98 081 K€	96 339 K€
Part Abonnement	44 075 k€	42 869 k€	42 672 k€
Part Consommation	59 645 k€	49 593 k€	47 871 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	2 560 k€	2 572 k€	2 636 k€
Part commissionnement (versé aux fournisseurs)	2 968 k€	3 046 k€	3 158 k€
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	64 184 K€	82 105 K€	58 767 K€
Charges d'exploitation brutes	70 086 k€	87 789 k€	64 434 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-5 898 k€	-5 680 k€	-5 663 k€
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-2 k€	-3 k€	-3 k€
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	49 412 K€	53 372 K€	55 020 K€
Remboursement économique	29 612 k€	32 164 k€	33 318 k€
Rémunération de la base d'actifs	19 799 k€	21 208 k€	21 701 k€
PRODUITS MOINS CHARGES	-4 347 K€	-37 396 K€	-17 448 K€
Impact climatique	1 229 k€	-4 402 k€	-4 053 k€
Contribution à la péréquation	-11 219 k€	-21 139 k€	3 874 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	5 642 k€	-11 855 k€	-17 269 k€

Rappels :

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2023, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+1°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif d'environ 115 millions d'euros.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.



Clés opérationnelles liées au Projet Changement de Gaz

Le Projet Changement de Gaz est spécifique aux consommateurs alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B), principalement situés dans la région Hauts-de-France, visant à vérifier la compatibilité de leurs installations afin de les alimenter en gaz H (gaz à haut pouvoir calorifique).

Le projet, qui dure jusqu'en 2029, représente un montant prévisionnel de plus de 500 M€ de charges d'exploitation sur l'intégralité de sa durée. D'un point de vue opérationnel, il consiste dans un premier temps à faire l'inventaire des appareils gaz équipant actuellement les consommateurs de la zone, puis dans un deuxième temps à effectuer les réglages et contrôles nécessaires afin de garantir la compatibilité des installations avec une alimentation par du gaz H. Le pilotage des équipes en charge du programme ainsi que la communication relative au projet sont également deux pans importants des charges associées.

Afin de refléter de la façon la plus proche la réalité des communes converties, plusieurs clés opérationnelles de ventilation des charges d'exploitation ont donc été créées. Elles permettent d'affecter, sur les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été effectués, les coûts des inventaires d'une part, et les coûts des réglages d'autre part. Une distinction est également opérée selon que le consommateur appartient au segment de clients résidentiels ou tertiaires sans process, ou au segment de clients tertiaires avec process ou industriels ; cette distinction étant nécessaire car les coûts unitaires des actes d'inventaires ou de réglages sont très différents selon l'appartenance à l'un ou l'autre des segments.

Au total ce sont donc quatre clés de ventilation opérationnelles qui ont été développées pour les coûts opérationnels du Projet Changement de Gaz. Ainsi, chaque année, les communes sur lesquelles des actes opérationnels ont été réalisés se voient attribuer leur quote-part correspondante, les communes déjà converties ou pour lesquelles le programme n'a pas encore débuté ne reçoivent quant à elles aucune charge d'exploitation opérationnelle. En revanche, les coûts transverses du projet (pilotage, communication,

Le compte d'exploitation

formation des prestataires, ...) sont ventilés sur l'intégralité des communes de la zone B non encore intégralement converties selon le nombre de points de livraison moyen de chaque commune.

Enfin, une clé opérationnelle supplémentaire a été ajoutée, permettant de refléter, sur les communes concernées uniquement, les coûts supportés par GRDF pour le remplacement des appareils non compatibles avec une alimentation en gaz H.

Par ces choix d'affectation des charges d'exploitation via ces clés :

- Chaque commune supporte une quote-part des coûts transverses du Projet jusqu'à sa conversion intégrale en gaz H. Une fois celle-ci effectuée, aucun coût relatif au programme Changement de Gaz ne lui est affecté.
- Une commune reçoit une quote-part des coûts opérationnels du programme au moment où des actes d'inventaires, de réglages ou de remplacement des appareils y sont réalisés.

Faits Marquants 2023

	2022 Proforma	2023	évolution 2023-2022
Recettes d'acheminement	98 081	96 339	-1 742
Part Abonnement	42 869	42 672	-197
Part Consommation	49 593	47 871	-1 722
Part Capacité(+Terme distance TP)	2 572	2 636	64
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	3 046	3 158	112
Charges Nettes d'Exploitation	82 106	58 767	-23 339
Charges d'exploitation brutes	87 790	64 434	-23 356
Recettes liées aux prestations complémentaires	-5 680	-5 663	17
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-3	-3	0
Charges d'investissements	53 372	55 020	1 648
Remboursement économique	32 164	33 318	1 154
Rémunération de la base d'actifs	21 208	21 701	493
Produits moins Charges	-37 397	-17 448	19 949
Impact climatique	-4 402	-4 053	349
Contribution à la péréquation	-21 139	3 874	25 013
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	-11 855	-17 269	-5 414

Le solde net entre les produits et les charges se situe -17 M€, enregistrant une forte augmentation par rapport à l'année précédente en raison principalement de la baisse des charges nettes d'exploitation en lien avec le projet changement de gaz (cf. paragraphes suivants).

Cette valeur négative de -17 M€ pour votre concession peut être décomposée comme suit :

- -4 M€ sont attribuables à l'impact climatique ; l'année 2023 a été plus chaude que la normale.
- 3,9 M€ correspondent à la contribution de votre concession dans le cadre du système national de solidarité de la péréquation tarifaire
- -17 M€ sont associés à la catégorie « autres », englobant les écarts entre les trajectoires tarifaires prévues et les résultats réels. Ces écarts s'équilibrent avec le temps, notamment dans le cadre du tarif ATRD7, évitant ainsi des préjudices à la fois pour GRDF et pour les clients.

4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

PRODUITS	2021	2022	2023
Recettes liées à l'acheminement du gaz	115 150 386	103 765 109	102 006 471
Recettes liées aux prestations complémentaires	109 249 883	98 081 847	96 339 235
Prestations ponctuelles	5 897 661	5 679 869	5 663 467
Prestations récurrentes	1 047 295	995 758	916 027
Prestations producteurs de biométhane	3 006 096	2 756 390	2 833 013
Raccordements et autres travaux	459 019	574 870	1 104 006
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	1 385 279	1 352 852	810 433
	2 825	3 397	3 770

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour la très grande majorité des clients, dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Avec l'achèvement du déploiement intensif des compteurs communicants en 2023, la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement repose donc désormais en quasi-totalité sur les consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour la concession aval il s'agit d'une charge.

Faits marquants 2023

En 2022, les recettes diminuent de 1,8 M€ soit -1,8% principalement en lien avec les recettes d'acheminement.

En effet, ces dernières ont enregistré une baisse de -2 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte de divers facteurs interagissant : une augmentation des tarifs à partir du 1er juillet 2023 (+4,30 %), une réduction des volumes acheminés due aux efforts en matière d'efficacité énergétique et à la crise économique, ainsi qu'une année climatique relativement chaude (mais légèrement moins que celle de 2022).

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	70 085 823	87 789 585	64 434 313
Main d'œuvre	26 438 217	29 009 291	26 022 184
Achats de matériel, fournitures et énergie	5 987 922	13 391 500	9 142 935
Sous-traitance	20 788 792	29 404 731	15 106 736
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	1 848 397	1 904 423	2 048 276
Impôts et taxes	988 567	874 944	579 043
Autres charges d'exploitation	14 033 917	13 204 691	11 535 146
Dont immobilier	2 096 068	2 090 082	2 033 206
Dont informatique, poste et telecom	3 564 072	2 675 816	2 441 425
Dont assurances	2 714 934	1 864 304	276 807
Dont communication et animation de la filière gaz	1 384 312	1 328 200	1 398 860
Dont commissionnement	2 968 957	3 046 353	3 158 051
Dont autres	1 305 588	2 199 955	2 226 789

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clefs opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clefs opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clef financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clefs opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clef pour 2023.

Type d'agence	Affecté directement	Clef Opérationnelle	Clef Patrimoniale	Clef Financière	Total
Locale	0,0%	10,4%	7,2%	4,5%	22,1%
Régionale	2,5%	9,4%	16,7%	6,1%	34,7%
Nationale	5,1%	1,9%	27,9%	1,7%	36,6%
Siège	0,0%	0,8%	3,6%	2,2%	6,6%
Total	7,6%	22,5%	55,4%	14,5%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelévé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Le compte d'exploitation

Charges d'investissements (en euros)

	2021	2022	2023
TOTAL	49 412 756	53 372 920	55 020 395
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	37 045 250	39 614 417	41 092 082
Canalisation de distribution	20 728 370	22 148 420	22 970 649
Brancements	15 841 232	16 920 619	17 522 507
Brancements individuels	13 553 483	14 481 482	15 003 061
Ouvrages collectifs	2 287 757	2 439 135	2 519 439
Installations techniques	475 662	545 379	598 927
Postes de détente	233 532	249 596	264 040
Protection cathodique	73 482	79 025	81 615
Autres installations	168 656	216 747	253 272
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	5 241 489	5 952 520	5 793 388
Compteurs et postes clients	4 939 905	5 466 603	5 206 727
Compteurs	4 300 345	4 797 993	4 538 466
Postes clients et équipements de télérelévé	639 552	668 625	668 246
Installations techniques	301 584	485 918	586 663
Postes biométhane	301 584	485 918	586 663
BIENS MUTUALISÉS	7 126 011	7 805 971	8 134 933
Mobilier et immobilier	1 871 255	2 011 785	2 029 204
Outils, Mobilier et Matériels Divers	663 704	718 054	742 867
Aménagements	890 244	872 222	813 515
Génie civil	5 803	5 955	5 999
Terrains	17 326	18 458	19 309
Autres équipements	294 183	397 086	447 509
Véhicules et engins d'exploitation	410 842	416 075	431 528
Véhicules GNV	0	11 504	5 028
Autres véhicules	0	404 566	426 500
Immobilisations incorporelles	4 843 913	5 378 124	5 674 187
Projets informatiques	3 976 144	4 550 025	4 852 565
Autres immobilisations incorporelles	867 772	828 087	821 609

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

Zoom charges de redevances

Une erreur d'imputation s'est glissée dans le tableau des charges d'exploitation du CRAC concernant les dépenses de redevance versées en 2023. En effet, dans l'outil de suivi des redevances, les redevances des DSP de Carly, Richebourg et Doudeauville-Bezinghem ont été saisies sur le contrat historique de la FDE62.

En 2023, la redevance versée au titre de la R1 du contrat historique s'élevait à 1,65 M€ dont plus de 50 k€ liés au bonus Biométhane. Parmi ces 50 k€, 34 k€ ont été versés au titre du rattrapage des sites mis en service en 2021.

Ci-après, le tableau détaillé :

Le compte d'exploitation

	2021	2022	2023
R1	1 505	1 541	1 652
Dont R1- Contrat historique			1 614
Dont R1 Contrat Historique - Rattrapage Biométhane			34
Dont erreur de saisie R1 DSP			4
RODP	328	345	368
Dont erreur de saisie RODP DSP			1
RODPP	15	19	28
Dont erreur de saisie RODPP DSP			0
TOTAL	1 848	1 904	2 048

Faits Marquants 2023

- **Les charges d'exploitation de la concession**

Les charges d'exploitation se chiffrent à 64,4 millions d'euros, enregistrant ainsi une baisse de 23,2 millions d'euros, soit une diminution de 26% par rapport à l'exercice 2022. Cette réduction significative découle principalement du projet de changement de gaz. Contrairement à l'année précédente, aucune conversion n'était prévue dans la région du Pas-de-Calais en 2023. En effet, l'impact global du projet entre 2022 et 2023 est estimé à 21,5 millions d'euros, représentant plus de 90% de la variation observée. Cette baisse affecte en particulier les postes de main-d'œuvre, les achats de matériels et la sous-traitance. Par ailleurs, les charges d'assurances sont en nette diminution (-1,6 million d'euros). Ces charges centralisées font l'objet d'une analyse en cours au niveau national.

- **Les charges d'investissements de la concession**

Les charges d'investissements ont augmenté de près de 1,7 M€ en 2023 soit +3,1% par rapport à 2022. L'application de l'inflation (4,19 % vs. 6,22% en 2022) à la réévaluation de la Base d'Amortissement Réglementée au 1er janvier 2023 a entraîné automatiquement une augmentation de la part liée au remboursement économique et à la rémunération.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

Le manque à gagner (respectivement, le trop-perçu) constaté sur les consommations de gaz (qu'il résulte des aléas climatiques ou du comportement des clients) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients ces différents effets.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1, hors exercice de changement de tarif.

Ainsi le solde du CRCP 2023 sera pris en compte dans l'évolution tarifaire ATRD7 qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.



05

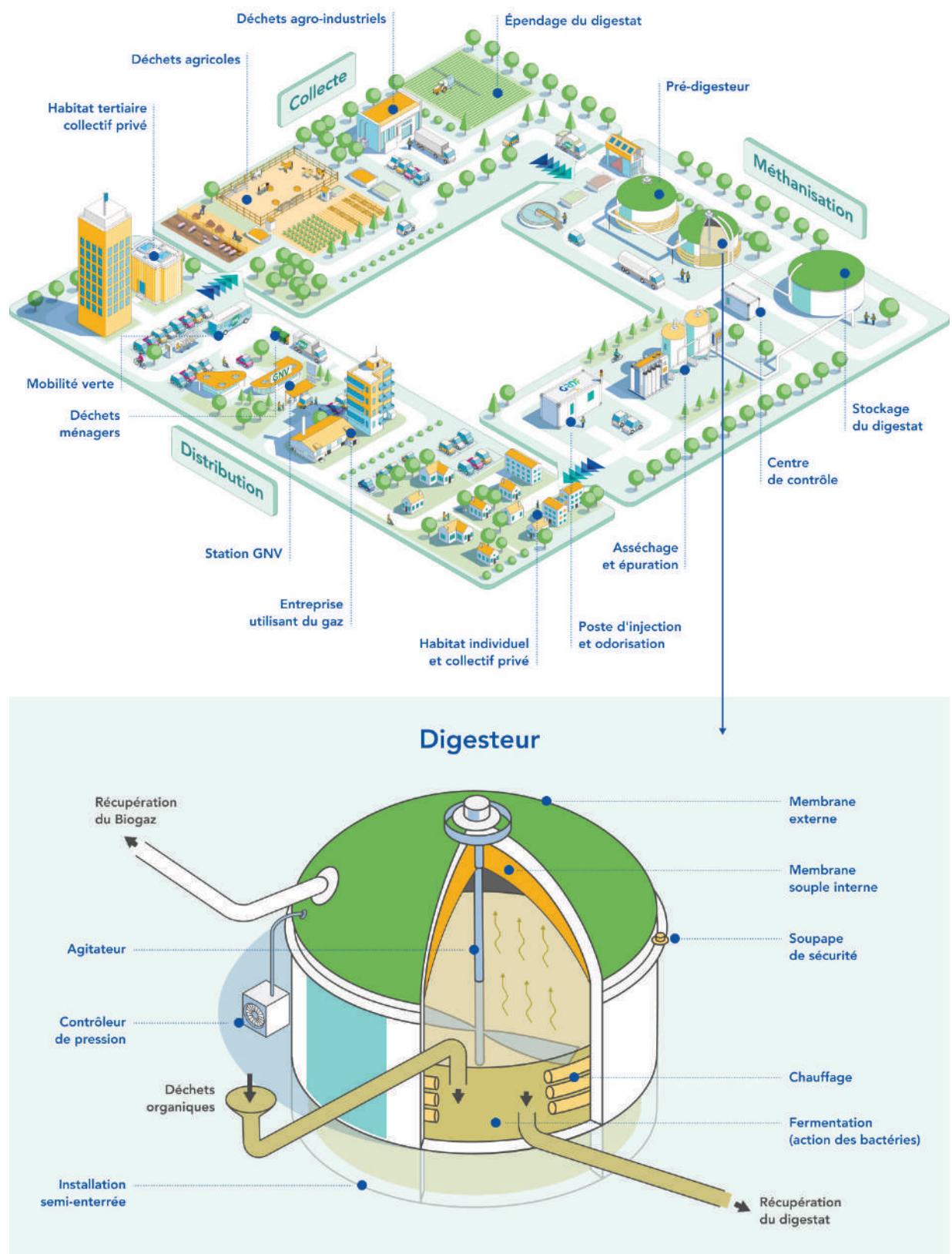
La transition écologique

5.1	Le gaz vert	108
5.2	La mobilité durable	115
5.3	Sobriété énergétique	117
5.4	Responsabilité sociétale de l'entreprise	119

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le réseau de distribution, outil de décarbonation des

territoires.

Avec une infrastructure fiable, souple, résiliente et dense en Hauts-de-France, GRDF s'engage auprès des collectivités pour capitaliser ce patrimoine et réussir la décarbonation du Territoire.

Intégrer les Gaz Verts dans les réseaux: Avec 91 sites de méthanisation en région au 31 décembre 2023, la capacité de production de gaz vert locale atteint 2 TWh, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 350 000 logements neufs. Ces sites permettent d'éviter chaque année l'émission de près de 400 000 tonnes de CO2 (ce qui correspond à plus de 7 millions d'allers-retours Lille/Paris en voiture).

Et demain, grâce à de nouveaux modes de production locaux (gazéification hydrothermale, pyrogazéification, méthanation, hydrogène), les gisements français permettront de produire jusqu'à 320TWh/an de gaz vert pour décarboner 100% de nos besoins à horizon 2050. GRDF accompagne l'intégration de ces nouvelles énergies dans les réseaux de distribution.

L'essor du biométhane en Hauts-de-France

Cartographie des unités de méthanisation par injection dans les réseaux de gaz - Etat au 01/04/2024.



Au 1er avril 2024, 94 unités de méthanisation basées en Hauts-de-France injectent du gaz vert dans les réseaux de gaz (82 raccordées au réseau GRDF et 12 sur le réseau GRT). Production : 2 TWh.

Source : ODRE - opendata réseaux énergies

Le Pas-de-Calais, territoire d'excellence dans la production de gaz vert : engageons GRDF et le Pas-de-Calais pour un avenir durable !

Le Pas-de-Calais se distingue désormais comme l'un des principaux départements producteurs d'énergie verte, avec 19 sites d'injection de biométhane opérationnels sur le réseau de distribution de GRDF en 2023 (dont 3 nouveaux sites mis en service cette année), permettant une production totale de 466 GWh/an. Cette avancée significative renforce la capacité à répondre aux besoins énergétiques locaux tout en réduisant l'empreinte carbone.

Ces progrès démontrent clairement le potentiel de développement considérable dans

La transition écologique

la région du Pas-de-Calais, notamment grâce aux ressources agricoles et industrielles disponibles, ainsi qu'à la contribution essentielle des collectivités locales à travers la valorisation des boues de STEP et des biodéchets.

Pour concrétiser l'engagement en faveur de la transition énergétique et atteindre les objectifs ambitieux de performance énergétique pour 2030 (20 % de gaz vert) et 2050 (100 % de gaz vert), il est crucial de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Les sites en injection sur le réseau de distribution de votre concession

Nom du Projet	Commune
Calais - SEVADEC	Calais
Dourges - AGRI UNION BIONENERGIES (ex METHANEUROPE)	Dourges
Monchy le Preux - ARTOIS METHAGRI	Monchy-le-Preux
Saint Leger - AGRO BIOENERGIES	Saint-Léger
Arques - Brasserie Goudale	Arques
Eclimeux - BIOENERGIES 7 vallées TERNOIS	Éclimeux
Framecourt - TERNOIS METHAGRI	Framecourt
Ligny Saint Flochel - Biogaz du Ternois	Ligny-Saint-Flochel
Frévin Capelle - GREEN ARTOIS SWENEN	Frévin-Capelle
Lillers - Agri Metha Lys	Lillers
Gouy sous Bellonne BIOENERGIE DE LA MOTTE	Gouy-sous-Bellonne
Marœuil - Biogy	Marœuil
Hames Boucres - OPALÉ BIOMETHANE	Hames-Boucres
Quelmes - AGRIOPALE QUELMES	Quelmes
Bezinghem - LA MARGUERITE	Bezinghem
Henin Beaumont - SYMEVAD	Hénin-Beaumont
St Josse - Le pré du Loup Energie	Saint-Josse
Isques - AGRIOPALE LANDACRES	Isques

Les sites en construction sur votre concession

Nom du Projet	Commune
EURAMETHA	Saint-Laurent-Blangy
SCEA du Moulin Nempong St Firmin	Nempont-saint-Firmin

Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparaît comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse. Cette stratégie est en cours de révision et devrait mettre plus en valeur le besoin de développement d'infrastructures et l'intérêt d'une part d'importation d'hydrogène bas carbone pour couvrir l'ensemble des besoins projetés.

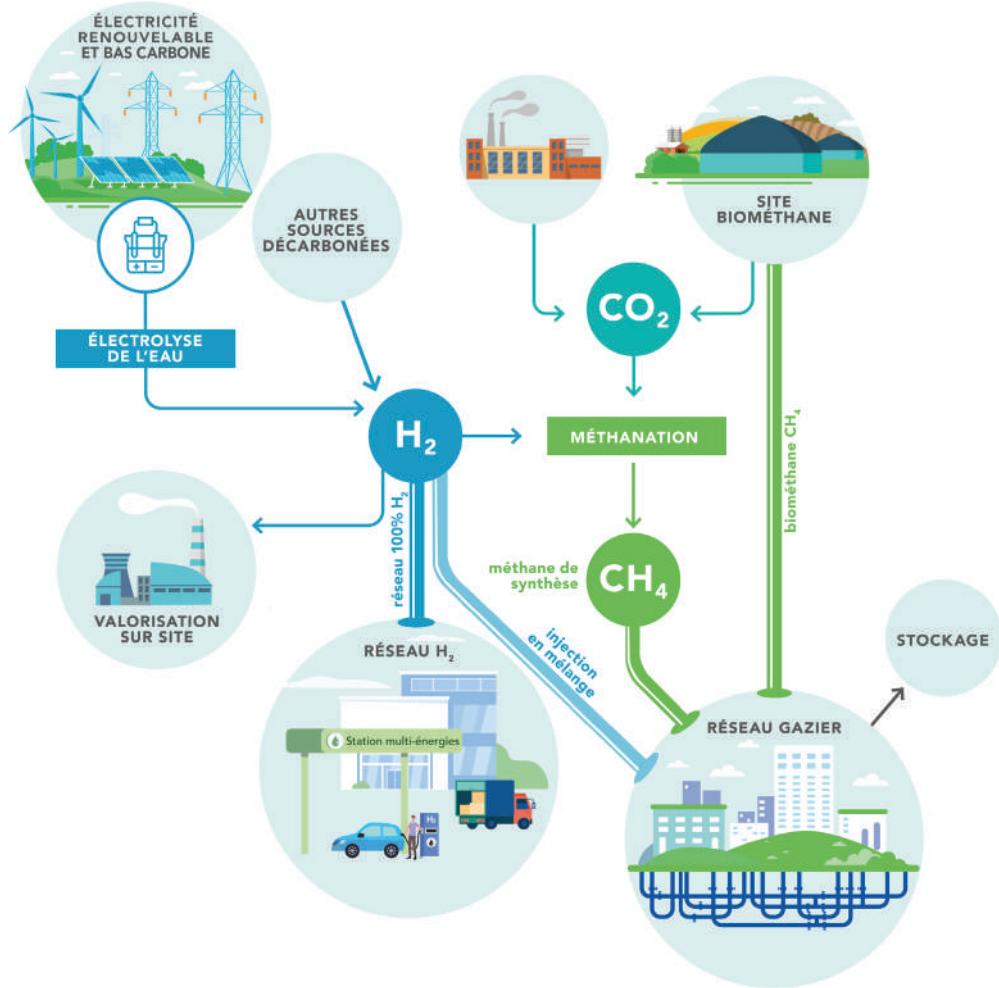
La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus, au sein des écosystèmes territoriaux. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindre coût.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2026.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 5 800 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.

La transition écologique



5.2 La mobilité durable

Le BioGNV/GNV, une solution de mobilité durable à l'échelle des territoires

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. Le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 39 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 279 GWh.

La mobilité durable dans les Hauts-de-France

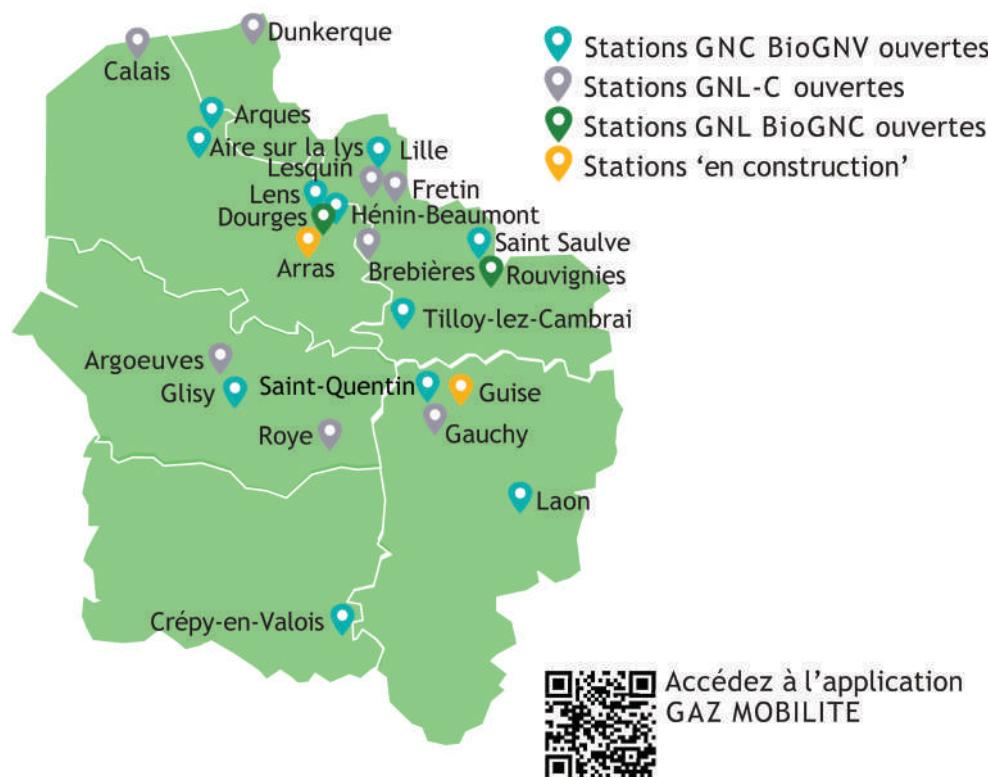
Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires. La région Hauts-de-France a mis en place une politique de développement durable en favorisant le Gaz Naturel Véhicule (GNV). Plusieurs collectivités de la région ont ainsi équipé leur flotte de bus au GNV, telles que la MEL, Arras, Amiens, Beauvais, Boulogne sur Mer, Cambrai, Compiègne, Douai, Dunkerque, Valenciennes, ainsi que le département de l'Aisne.

Le GNV et le BioGNV contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, aussi bien sur les NOx que sur les particules fines. A ce titre, les véhicules gaz se sont vu attribuer la vignette Crit'Air 1, quelle que soit la génération du véhicule. Sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée. Rouler

La transition écologique

au BioGNV permet de réduire les émissions de CO₂ de 80%. Par ailleurs, une récente étude de l'IFPEN montre qu'en Analyse du Cycle de Vie, c'est-à-dire en intégrant la fabrication et la destruction du véhicule, les véhicules BioGNV présentent un meilleur bilan carbone que les véhicules électriques. En 2023, le taux d'incorporation du bio est de 39,2% dans la mobilité au GNC.

Rouler au BioGNV, c'est aussi promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. GRDF accompagne les collectivités dans leur projet de conversion au gaz de leur flotte de véhicules, de l'information à la mise en relation avec les acteurs de la filière.



5.3 Sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clef dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie. Il joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF a mis en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE) notamment grâce aux compteurs communicants gaz. Ces compteurs peuvent aider à maîtriser la consommation grâce à une bonne exploitation des données fournies et leurs traductions en termes de consommation.

Le projet MDE pour les clients particuliers s'est déroulé en deux grandes phases. Une première phase sur l'hiver 2022-2023, où GRDF a contacté 500 000 clients propriétaires d'une maison individuelle présentant une consommation anormalement élevée pour les accompagner dans la maîtrise de leur énergie. Au total, sur les 500 000 clients contactés, 30 000 ont été accompagnés. On a pu remarquer une baisse des consommations plus importantes des clients accompagnés par rapport aux clients non accompagnés. Une seconde phase sur l'hiver 2023-2024, a permis de contacter 350 000 clients propriétaires d'un appartement dont plus de 10 000 ont été accompagnés à fin 2023. La majorité des clients interrogés ont déclaré être satisfait des échanges avec les conseillers GRDF et ont trouvé le contenu de l'échange intéressant.

La transition écologique

Pendant la phase de l'hiver 2023-2024, dans le Pas-de-Calais, GRDF a pris contact avec 1 266 propriétaires, dont environ cinquante ont reçu un accompagnement à fin 2023.

5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son projet d'entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement des gaz verts et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

GRDF place l'exemplarité en matière de sobriété et de réduction des émissions de gaz à effet de serre au cœur de ses engagements.

Ainsi, l'entreprise s'est fixée comme ambition d'adopter une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour disposer d'une trajectoire de décarbonation de son empreinte carbone compatible avec l'accord de Paris correspondant à un scénario de réchauffement climatique inférieur à +2°C et s'approchant autant que possible d'un réchauffement de +1,5°C.

De plus, afin de réduire l'empreinte carbone de sa flotte, GRDF met en œuvre depuis plusieurs années un plan de verdissement qui comprend notamment le remplacement progressif des véhicules à carburation diesel par des modèles bioGNV/GNV. GRDF a également lancé un plan de sobriété énergétique de ses sites qui a permis de diminuer les consommations énergétiques de son parc immobilier d'environ 15% entre octobre 2022 et août 2023. Par ailleurs, les consommations d'énergie des bâtiments dont GRDF détient le bail et porte les contrats de fourniture d'énergie sont couverts par des contrats 100% biométhane et électricité renouvelable.

Fin 2023, GRDF s'est engagé dans une dynamique de refonte de sa politique RSE. Ce processus aboutira à l'été 2024 et permettra de tracer des lignes d'engagements renouvelées pour l'entreprise jusqu'en 2030.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

Représentant chaque année plus de 1,6 milliard d'euros, les achats de GRDF constituent un levier d'une importance considérable pour la transition écologique et sociale.

L'année 2023 a d'abord été marquée par la création de la fresque des achats responsables, outil de pédagogie ludique, interactif et opérationnel et le lancement d'une démarche chantiers responsables. Cette dernière a pour objectif la montée en compétence et l'outillage de tout l'écosystème achats de travaux de réseau). L'objectif est de sensibiliser ses prestataires et ses donneurs d'ordres autour de quatre domaines clefs : la réduction de l'impact carbone des chantiers grâce à une analyse en cycle de vie (ACV), la protection de l'environnement et de la biodiversité (en protégeant, par exemple, la faune locale), la promotion de l'inclusion et de l'accessibilité sociale sur les sites de construction et l'amélioration de la gestion des déchets en favorisant le recyclage ou le réemploi.

Sur le volet de l'inclusion, GRDF a alloué en 2023 plus de 3,2 millions d'euros d'achats au secteur protégé et adapté. Dans une logique de suivi et d'accompagnement des acteurs, GRDF s'est par ailleurs doté d'un tableau de bord interactif de ses dépenses inclusives et d'aide à l'identification de ces structures. En complément, de nouvelles clauses d'insertion sont intégrées dans certains contrats de travaux et services techniques.

En reconnaissance de son engagement dans la qualité de sa relation avec ses fournisseurs dans le domaine des achats, GRDF a maintenu en 2023 le label « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR), l'unique label reconnu par l'État dans ce domaine.

L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2023, celles-ci ont baissé de près de 15% par rapport à 2022 (5% entre 2021 et 2022), en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ses émissions. Ces très bons résultats en progrès montrent que le plan d'action volontaire de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

Par ailleurs, GRDF est membre depuis 2020 de l'« Oil & Gas Methane Partnership 2.0 » (OGMP 2.0), initiative engagée par le « Programme des Nations unies pour l'environnement » (PNUE) et la Commission européenne pour mobiliser les entreprises du secteur gazier et pétrolier dans la réduction de leurs émissions de méthane. Ce programme précise la stratégie pour atteindre les meilleurs niveaux de quantification et de suivi des émissions de méthane. En 2023, GRDF a obtenu le « Gold Standard » pour la troisième année consécutive.





06

GRDF & Vous

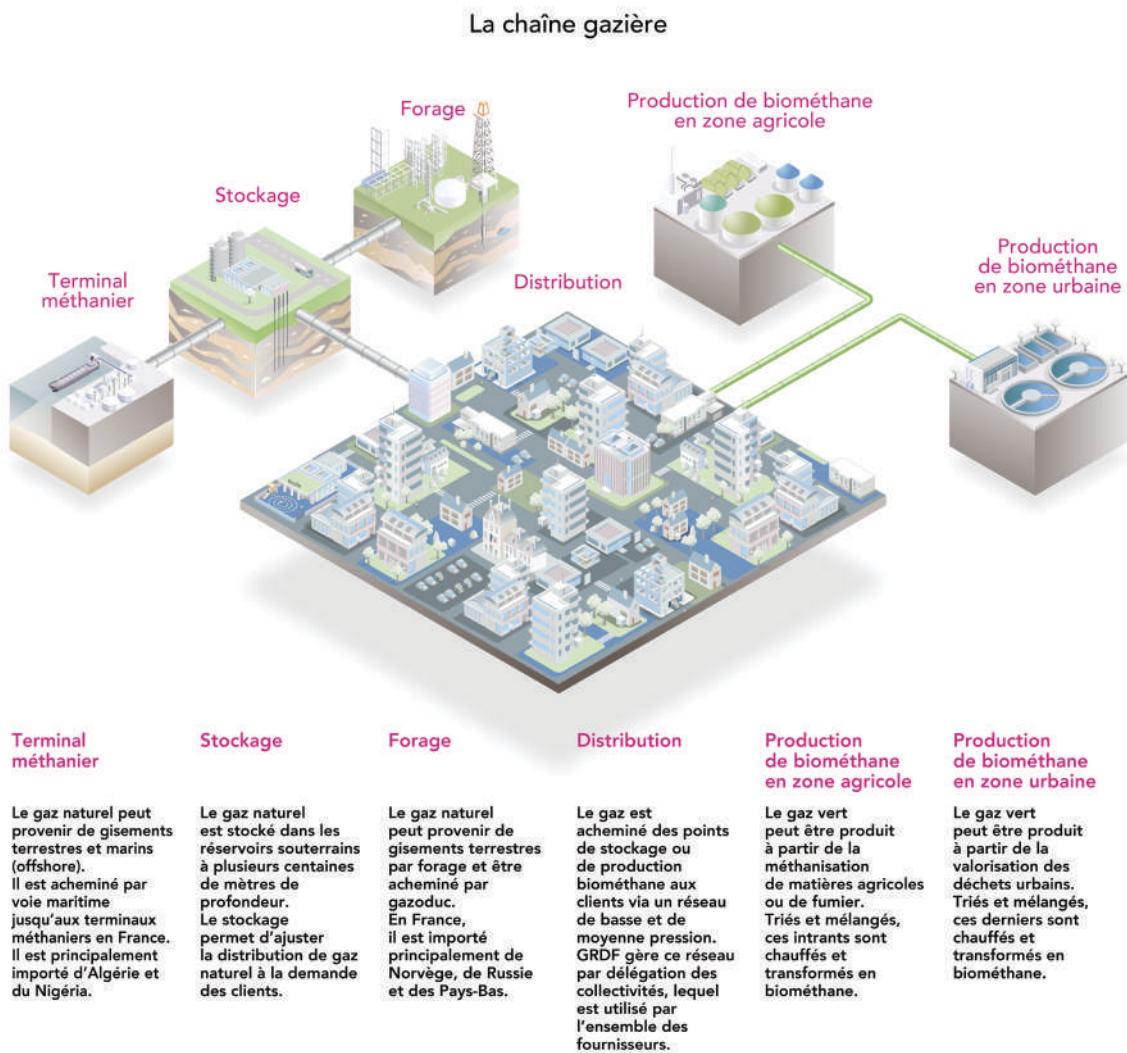
6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	124
6.2	Une organisation à votre service	128
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	131

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.



La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.

- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
- L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public de GRDF

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

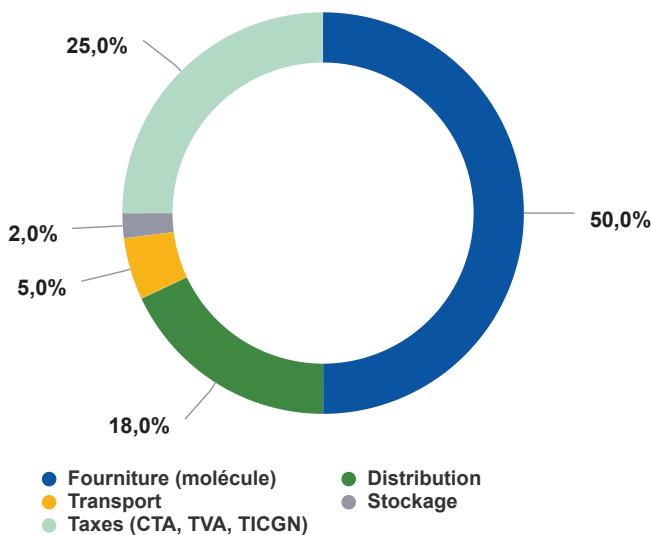


La facture type

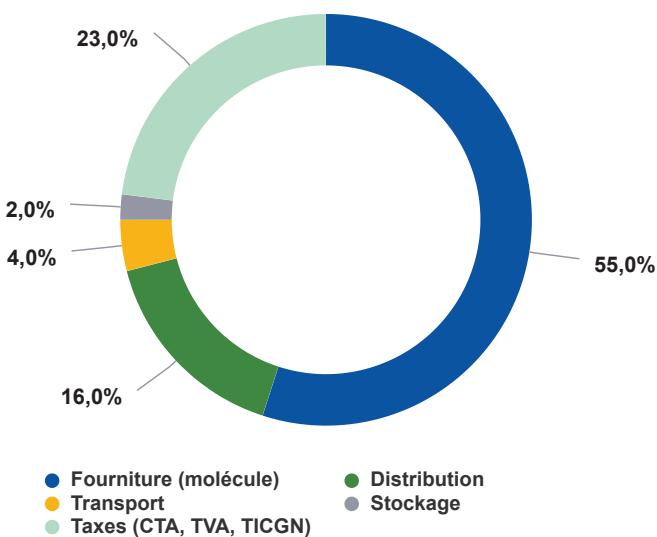
Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz au tarif réglementé en 2022 et 2023 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2022

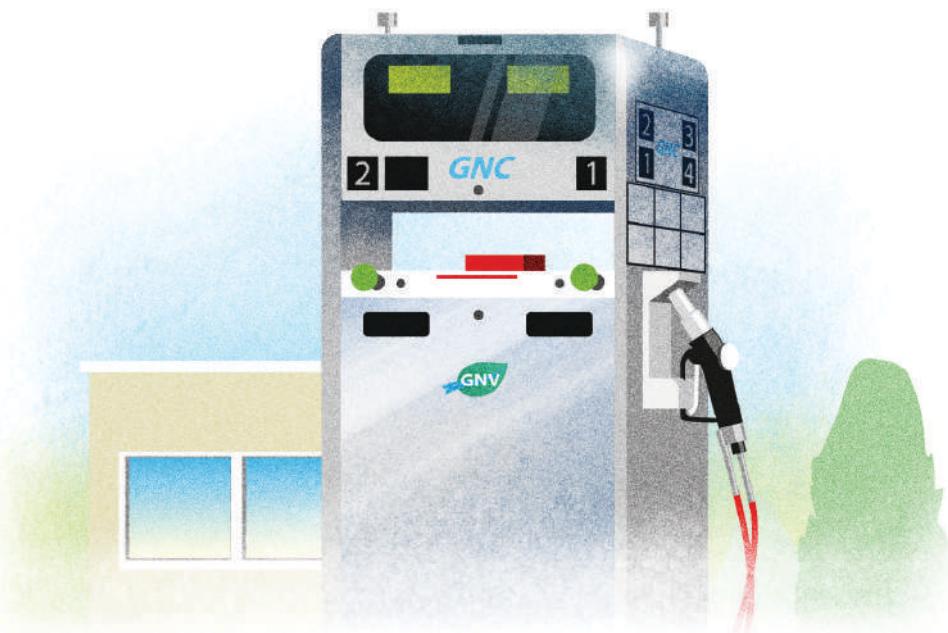


Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2023



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



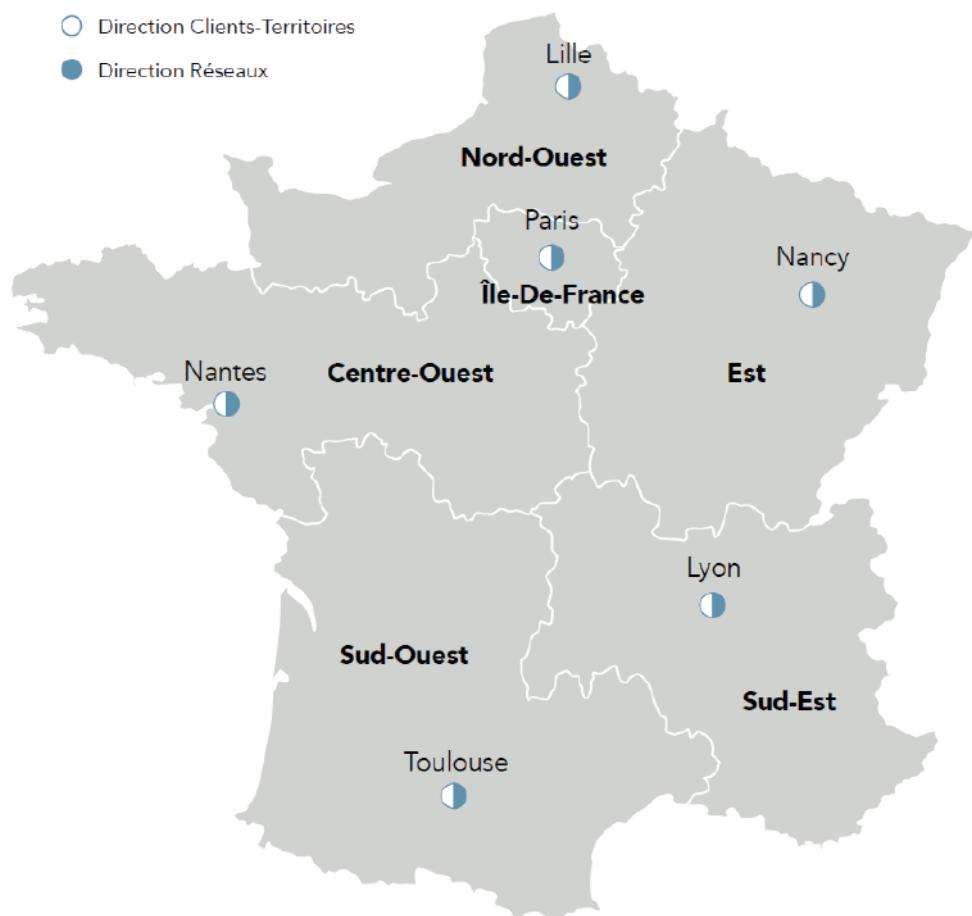
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

207 081 km
de réseau de gaz,
soit plus de 5 fois
le tour de la terre

225 TWh
de gaz
acheminé

1 milliard d'€
investis pour développer,
entretenir et exploiter
le réseau

Plus d'**1 million d'€**
consacré chaque jour
à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 268
collaborateurs



556
embauches
en CDI



689
alternants
vont être formés
chez GRDF



3,25
milliards d'€
de chiffre d'affaires



Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 584 communes
desservies par le réseau
de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie
en gaz par GRDF

558 stations GNV
sur le réseau GRDF

544 sites raccordées
d'injection biométhane
exploités sur le réseau GRDF

7 TWh
de biométhane injecté
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : un espace digital à votre service

Le Portail Collectivités, mis en service depuis 2021, est accessible sur grdf.fr. C'est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Enregistrer vos PCE pour suivre et maîtriser les consommations en gaz de vos bâtiments publics

En vue d'une meilleure maîtrise de vos énergies, vous pouvez enregistrer les PCE dont vous avez la gestion dans le Portail Collectivités, et en suivre les consommations gaz :

- accès à la consommation mensuelle, hebdomadaire, ou journalière par PCE
- comparaison avec la consommation de l'année précédente ou la consommation de référence
- gestion de seuils de consommation
- export des données

Cartographier les réseaux d'énergie d'aujourd'hui et de demain pour planifier la transition énergétique

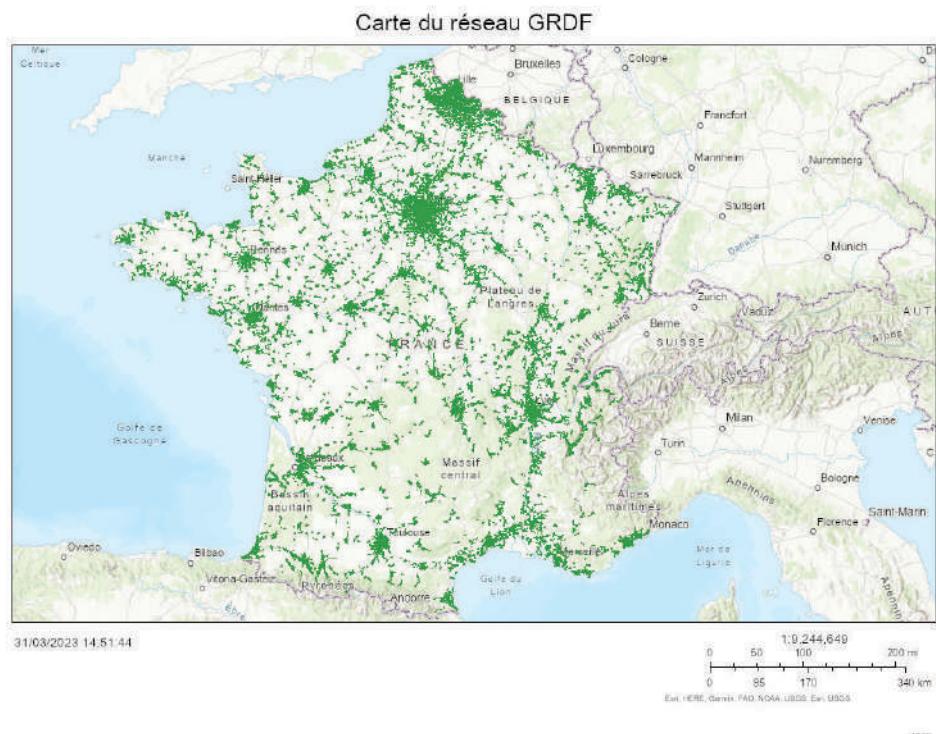
Pour répondre aux enjeux des collectivités, GRDF met à votre disposition la cartographie moyenne échelle de vos réseaux :

- en version détaillée sur le Portail Collectivités pour les autorités concédantes
- en version simplifiée pour tous sur le site Open Data de GRDF (<https://opendata.grdf.fr/>)

Ces données peuvent être visualisées en ligne ou téléchargées pour les intégrer ensuite

dans vos systèmes d'informations géographiques.

Ces données restent informatives et ne peuvent être utilisées dans le cadre de travaux sur voirie : seules les informations obtenues via les plans joints aux récépissés de déclarations conformément à la réglementation «anti endommagement» font foi.



Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au poste de livraison ou, en son absence, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « branchement collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « branchement individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour les clients et les fournisseurs, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du dispositif local de mesurage ou le constitue.

Compteur domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16 m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6 m³/h) et G6 (10 m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16 m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16 m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les conditions standard de livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Vous trouverez plus d'information dans le « Catalogue des prestations de GRDF » au chapitre « Conditions générales » disponible sur le site www.grdf.fr.

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16 °C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à 0 la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4 °C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le gestionnaire du réseau de transport (GRT) communément désigné « transporteur ». Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Le GNV (gaz naturel pour véhicule) correspond à l'utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états ; liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique) sont définis par l'INSEE et constituent la brique de base en matière de diffusion des données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques, démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

PCE

Point de Comptage et d'Estimation (PCE)

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Lexique

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises, bâtiments tertiaires...).

Réseau BP

Le Réseau BP (basse pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (moyenne pression de type a). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibars et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le réseau MPB (moyenne pression de type b). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (moyenne pression de type c). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2023

FDE62 Contrat historique

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : AUDREY DALLE, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2024

Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com)



Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 835 695 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

